

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

Pour le territoire du Grand Narbonne

ENTRE

Le territoire de projet CRTE du Grand Narbonne

Représenté par Maître Didier MOULY, maire de NARBONNE, Président du GRAND NARBONNE, Communauté d'Agglomération, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération N°C2021 - XX en date du 09 Décembre 2021,

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'ÉTAT

Représenté par Monsieur Thierry BONNIER, préfet de l'Aude

Ci-après désigné par « l'État »,

ET

Le département de l'Aude,

Représenté par Mme Hélène SANDRAGNÉ, présidente du conseil départemental,

Ci-après désigné par « le département » ;

D'autre part

PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État – Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Dans ce contexte, une convention d'initialisation a été signée le 7 septembre 2021, engageant le territoire dans une démarche d'élaboration d'un CRTE.

A travers cette convention, les cosignataires se sont engagés à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre du CRTE seront respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT.....	5
ARTICLE 2 – INTÉGRATION DES DISPOSITIFS EN COURS.....	6
2.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	6
2.2 Evolution du CTE vers un CRTE.....	8
ARTICLE 3 – AMBITIONS DU TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE.....	9
ARTICLE 4 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES	11
ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION	15
5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État	15
5.2 Actions de coopération inter territoriale.....	15
5.3 Fonctionnement du contrat.....	16
5.4 Validation des actions.....	16
Les actions du CRTE sont décrites dans des « fiches projets » et des « fiches action ».....	16
5.5 Projets et actions en maturation	17
ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE DU CONTRAT ET DES PROJETS	17
ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	18
7.1 Dispositions générales concernant les financements	18
7.2 Le territoire signataire	19
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	19

7.4 Engagements de la Région OCCITANIE / PÉRENNES MEDITERRANEE	20
7.5 Engagements du département de l'Aude.....	20
7.6 Engagements des opérateurs publics.....	21
7.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	21
7.8 Maquette financière.....	22
ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU CRTE.....	22
8.1 – Un pilotage et une gouvernance partagés.....	22
8.1.1 Le comité de pilotage décisionnel.....	22
8.1.2 Le comité de pilotage des partenaires associés.....	23
8.1.3 Une concertation étroite des communes	23
8.2 Le comité technique	23
8.3 L'équipe projet	24
8.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	24
ARTICLE 9 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE.....	25
ARTICLE 10 – COMMUNICATION	25
ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE.....	26
Article 12 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE.....	26
ARTICLE 13 – RÉSILIATION DU CRTE.....	26
ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES	26

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

L'objectif du présent contrat est donc de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du GRAND NARBONNE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable

Il s'inscrit :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire « Grand Narbonne 2030 », le CRTE décline, par orientation stratégique, des objectifs opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme du territoire du Grand Narbonne et de ses communes, en mobilisant dans la durée les moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021 – 2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE peut permettre de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme ... influencent les projets de territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

ARTICLE 2 – INTÉGRATION DES DISPOSITIFS EN COURS

2.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du GRAND NARBONNE et ses partenaires ont souhaité s'inscrire dans la démarche de contractualisation qui définit le cadre du CRTE.

Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial, annexé à la présente convention (annexe 1).

Le GRAND NARBONNE, un territoire exceptionnel au cœur de la Région Occitanie

Au cœur de l'axe méditerranéen occitan, le territoire narbonnais est varié et combine diverses facettes : culturelles, paysagères, patrimoniales, ... qui font écho à son inscription géographique, à son histoire et lui procurent un caractère spécifique, fascinant. Son identité unique est donc le fruit de mariages, de combinaisons, dont l'équilibre est cependant fragile et nécessite une gestion dynamique attentive.

Cette identité narbonnaise est facteur d'attractivité, comme le prouve la dynamique de croissance démographique et économique du territoire, ainsi que son caractère touristique. Mais cette attractivité, porteuse, est fragile et peut être menacée si la croissance du territoire n'est pas organisée : risque de déqualification paysagère et environnementale, standardisation des constructions, congestion des mobilités, désertification des centres anciens ...

Le territoire doit alors veiller à coupler son développement avec sa capacité de gestion et de renouvellement de ses ressources pour conserver ses atouts, afin de ne pas nuire à cette attractivité vectrice de développement.

Il s'agit également d'un territoire en progressive mutation. Son modèle de développement fondé sur ses ressources se voit réinterrogé dans un contexte de rareté foncière de plus en plus manifeste, expression d'une concurrence exacerbée entre contraintes et usages et ruptures économiques à court et moyen termes. Le territoire explore alors de nouvelles pistes de développement : nouvelle gestion de l'espace, nouvelles filières économiques, nouvelles politiques résidentielles ... dans une vision prospective, adaptable, et donc stratégique de son développement de long terme.

Traversé par de grands axes européens, le territoire bénéficie d'une situation stratégique de nœud de communication sur l'axe méditerranéen. De même, son paysage singulier est à la rencontre de différentes entités paysagères d'échelle régionale voire au-delà.

Ce territoire ainsi inscrit dans un environnement bien plus vaste conserve cependant une dimension de proximité vis-à-vis des habitants comme des visiteurs, comme en témoigne une bonne desserte en équipements.

Par ailleurs, le territoire est un espace où se rencontrent diverses ressources naturelles : vent, eau, soleil, terre, ... qui constituent de formidables vecteurs de développement. Cette pluralité est un atout important que le territoire du GRAND NARBONNE fait valoir touristiquement, et ce sur plusieurs saisons. Mais son économie est aussi productive : la vigne omniprésente, s'accompagne de nombreuses autres activités, qui viennent s'affirmer et étoffer le paysage agricole du territoire.

Enfin, ce dernier est également marqué par le temps, par les différentes époques, ayant laissé un patrimoine riche et aujourd'hui de plus en plus valorisé.

Le GRAND NARBONNE, un territoire au cœur de multiples contractualisations et coopérations territoriales.

Centre de convergences de nombreuses dynamiques, qu'elles soient européennes, méditerranéennes, nationales ou régionales, le GRAND NARBONNE participe à la construction de nouveaux espaces de coopération territoriale et de croissance économique. Ces coopérations représentent des leviers de développement équilibré, durables et complémentaires autour de thématiques fédératrices et innovantes, favorisant des dynamiques autour de territoires de projets.

Ainsi, le GRAND NARBONNE s'était engagé, dans une logique d'accompagnement des actions et initiatives locales, au travers des différents programmes de fonds européens et des stratégies nationales, régionales et départementales, dans des dynamiques interterritoriales de développement.

En matière de politiques contractuelles, le GRAND NARBONNE porte ainsi différents dispositifs :

- Le Contrat de Ruralité pour la durée de 2017 – 2020 (prolongé en 2021)
- le Programme Territoires d’industrie du GRAND NARBONNE
- le Contrat de Transition Écologique (CTE) 2020 – 2024
- le Contrat d’Objectifs Territorial 2021 - 2025
- le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de la ville de NARBONNE
- le programme de renouvellement urbain engagé sur la commune de NARBONNE (Les Peupliers), fin opérationnelle, 2^{ème} semestre 2024
- le programme Action Cœur de Ville engagé sur la commune de NARBONNE
- le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de COURSAN, CUXAC D’AUDE, GRUISSAN, PORT LA NOUVELLE et SIGEAN, pour une durée de chaque convention de 18 mois maximum
- le contrat territorial régional Occitanie / Pyrénées Méditerranée pour le territoire du GRAND NARBONNE et du LEZIGNANAIS pour la durée 2018 – 2021
- le contrat Grands Sites Occitanie (GSO) 2018 – 2021,
- les contrats Bourgs Centres (La Palme, Gruissan, Coursan, Sallèles d’Aude, Leucate) qui se terminent en 2021
- GALPA Etangs Mer Aude (FEAMP) entre le GRAND NARBONNE et la Communauté de Communes de LA DOMITIENNE
- GAL de l’Est Audois (LEADER) porté par l’Association Minervois Corbières Méditerranée qui porte le GAL de l’Est Audois/Programme FEADER 2014-2020 et qui regroupe cinq intercommunalités, la Communauté d’Agglomération du Grand Narbonne, les Communautés de Communes du Piémont d’Alaric, de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, des Corbières et de La Domitienne
 - les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens : ATI Territoriale et ATI Urbaine, conventions qui prennent fin en 2021

Le GRAND NARBONNE participe également :

- au Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR) qui s’étend sur près de 80 000 hectares et 50 km de littoral méditerranéen. Le PNR et le Grand Narbonne travaillent à relever des défis communs concernant la biodiversité, la préservation du patrimoine naturel et des ressources naturelles sensibles, la transition énergétique et écologique, l’attractivité touristique du littoral, notamment.
- au SYADEN, Syndicat Audois d’Energies
- aux Syndicats de bassins fédérés autour du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l’Aude (SMMAR)
- du Plan Littoral XXI et de ses projets structurants
- au Comité de Bien du Canal du Midi
- au Comité itinéraire de l’EV8

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

2.2 Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique (CTE) qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes du CRTE.

Le territoire du GRAND NARBONNE a signé un Contrat de Transition Écologique le 5 février 2020.

Les signataires du CTE du GRAND NARBONNE ont souhaité le faire évoluer vers un CRTE et ont acté cette décision en Comité de Pilotage du CTE du 16 novembre 2021.

Le CTE du GRAND NARBONNE contenait cinq orientations stratégiques :

- Massifier la rénovation énergétique des bâtiments
- Agir sur la qualité des sols et limiter les consommations d'eau
- Recycler et valoriser les ressources
- Favoriser les énergies renouvelables
- Accompagner le développement d'une altermobilité

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

L'intégration du CTE dans le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

ARTICLE 3 – AMBITIONS DU TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.
- de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales,

État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

RÉSUMÉ DU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE COLLABORATIF ET PARTAGE

Pour répondre aux enjeux territoriaux, le GRAND NARBONNE s'appuie sur son projet de territoire « GRAND NARBONNE 2030 » et qui se décline autour de cinq grandes orientations stratégiques :

- l'Agglomération, territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique
- l'Agglomération, territoire de convergence des mobilités
- l'Agglomération, territoire d'innovation économique et d'emplois
- l'Agglomération, territoire d'une nouvelle offre touristique
- l'Agglomération, territoire d'accueil et de culture

Les élus communautaires ont émis le souhait qu'à l'horizon 2030, le GRAND NARBONNE soit un laboratoire de l'innovation territoriale en orientant les choix stratégiques vers la transition énergétique et environnementale. Cette ambition se fonde sur les atouts incomparables que constituent les richesses de La Narbonnaise : le vent, le soleil, la mer et les étangs, la vigne.

✚ **Le GRAND NARBONNE, territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique**

Le GRAND NARBONNE, comme tous les acteurs publics, doit relever les enjeux environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et préserver la qualité de vie des habitants.

Il s'engage à relever le défi d'un nouveau modèle de développement qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

✚ **Le GRAND NARBONNE, territoire de convergence des mobilités**

L'**accessibilité du territoire et la question des mobilités** sont au cœur des politiques de développement du GRAND NARBONNE. L'enjeu pour le GRAND NARBONNE est d'améliorer la fluidité des déplacements et favoriser le développement d'alternatives à la voiture qui reste le mode de déplacement le plus utilisé sur un territoire composé en majorité de communes rurales.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération souhaite conforter sa place au cœur des échanges et liaisons avec les réseaux européens et nationaux, en impulsant et soutenant des projets ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

✚ **Le GRAND NARBONNE, territoire d'innovation économique et d'emplois**

Bénéficiant d'une importante attractivité liée à sa qualité de vie et à une position géographique stratégique, le GRAND NARBONNE souhaite développer son rayonnement en priorisant une action

économique autour de filières d'excellence (croissance verte, glisse et vent, santé et bien-être, vigne et vin, patrimoine culturel et naturel), qui prend appui sur la structuration de l'offre foncière d'accueil des entreprises, qui soutient les entreprises existantes, qui accompagne la création d'entreprises et leur développement et qui organise des filières de formation et d'enseignement supérieur adaptées à l'activité économique territoriale.

✚ Le GRAND NARBONNE, territoire d'une nouvelle offre touristique

Le tourisme représente pour le territoire un enjeu économique et social d'autant plus important qu'il offre de réelles marges de développement. Sa position au cœur de la Région Occitanie et sa proximité avec la Catalogne confirme que le territoire constitue une des plateformes touristiques de premier plan sur l'arc méditerranéen.

Au cœur de nombreux changements des pratiques et des modes de consommation touristiques, le GRAND NARBONNE doit s'adapter pour construire une politique touristique d'ampleur en renforçant la compétitivité et l'attractivité du territoire.

✚ Le GRAND NARBONNE, territoire d'accueil et de culture

Le Grand Narbonne projette de devenir un laboratoire de l'innovation territoriale pour accompagner les transitions sociales, démocratiques, culturelles, sportives et numériques de la société et replacer le citoyen au cœur des projets du territoire. Dans ce cadre il souhaite être acteur de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires en agissant sur l'isolement des personnes, la lutte contre les inégalités, la préservation de l'habitat et du cadre de vie.

ARTICLE 4 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Sur la base des enjeux identifiés par le Grand Narbonne dans le cadre de son projet de territoire « GRAND NARBONNE 2030 » et l'État, le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique
- Orientation 2 : territoire de convergences des mobilités
- Orientation 3 : Territoire d'innovation économique et d'emplois
- Orientation 4 : Territoire de transitions sociales, culturelles et d'équilibre territorial

Les objectifs stratégiques et opérationnels qui définissent les 4 orientations jointes en annexe 2, font l'objet de fiches « objectifs ». Ces fiches comprennent des objectifs –chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs- qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles pourront être amendées, complétées et validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

- ✚ Orientation 1 : Le Grand Narbonne, Territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique

Objectif stratégique 1 : Rénover le patrimoine public / privé, lutter contre la précarité énergétique et favoriser la décarbonation des flottes de véhicules (Fiche Objectif 1)

Objectif stratégique 2 : Maîtriser les énergies renouvelables terrestres et marines (Fiche Objectif 2)

Objectif stratégique 3 : Connaître et préserver les écosystèmes exceptionnels du territoire pour maintenir la biodiversité et ses services écosystémiques (Fiche Objectif 3)

Objectif stratégique 4 : Soutenir les pratiques agricoles et alimentaires durables (Fiche Objectif 4)

Objectif stratégique 5 : Agir sur la qualité des sols pour une eau préservée et limiter la consommation d'eau (Fiche Objectif 5)

Objectif stratégique 6 : Protéger les habitants des risques naturels par un urbanisme durable et la réduction des vulnérabilités (Fiche Objectif 6)

Objectif stratégique 7 : Favoriser l'économie circulaire et la préservation de la ressource primaire (Fiche Objectif 7)

Objectif stratégique 8 : Requalifier les centres anciens, les villes et villages du littoral dans une optique de transition écologique et / ou d'attractivité touristique durable (Fiche Objectif 8)

Objectif stratégique 9 (transversal) : Sensibiliser les habitants aux pratiques durables dans la mise en œuvre de la transition environnementale (Fiche Objectif 9)

Orientation 2 : Le Grand Narbonne, Territoire de convergences des mobilités

Objectif stratégique 1 : Définir des stratégies de mobilité globale (Fiche Objectif 10)

Objectif stratégique 2 : Soutenir les grands projets ferroviaires, portuaires, fluviaux et aéroportuaires (Fiche Objectif 11)

Objectif stratégique 3 : Consolider le maillage du territoire communautaire par une offre cohérente de modes de transports collectifs, complémentaires et intermodaux

⇒ *Objectif opérationnel 1* : Renforcer l'offre et le maillage de transports en commun existante et anticiper les impacts climatiques sur certaines lignes (Fiche Objectif 12)

⇒ *Objectif opérationnel 2* : Développer le covoiturage et identifier les secteurs à enjeux pour des zones de co-voiturage, développer l'auto-partage et le vélo-partage (Fiche Objectif 13)

Objectif stratégique 4 : Développer les modes actifs de déplacements par le déploiement des services et infrastructures associées (voies vertes, canal de la Robine, Canal du Midi, ...), en prenant en compte les usages des habitants et des entreprises

⇒ *Objectif opérationnel 1* : Développer des liaisons sécurisées quotidiennes cyclables et pédestres intercommunales et communales en fonction des usages (Fiche Objectif 14)

⇒ *Objectif opérationnel 2* : Développer des infrastructures et services pour une mobilité durable (Fiche Objectif 15)

⇒ *Objectif opérationnel 3* : Accompagner le développement de zone à faible émission (Fiche Objectif 16)

Objectif stratégique 5 : Avoir recours aux énergies alternatives pour une mobilité durable

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Déployer l'hydrogène vert et le bioGNV dans les transports (Fiche Objectif 17)

✚ Orientation 3 : Le Grand Narbonne, Territoire d'innovation économique et d'emplois

Objectif stratégique 1 : Soutenir l'innovation et les domaines d'activités productifs du territoire pour un développement économique favorisant la croissance verte et l'économie circulaire

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Préserver et développer l'industrie tout en l'accompagnant vers la décarbonation (Fiche Objectif 18)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Soutenir la transformation de l'agriculture (viticulture, ostréiculture, oléiculture, salins, ...) et la transmission des exploitations (Fiche Objectif 19)
- ⇒ *Objectif opérationnel 3* : Accompagner les entreprises vers les transitions écologique et numérique et soutenir leur développement dans une démarche de croissance verte et d'économie circulaire (Fiche Objectif 20)
- ⇒ *Objectif opérationnel 4* : Valoriser l'attractivité du territoire par la promotion des domaines d'activités productifs et des filières innovantes (Fiche Objectif 21)

Objectif stratégique 2 : Soutenir et développer l'économie résidentielle et présenteielle autour des domaines d'activités stratégiques

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Soutenir les commerces de proximité pour des cœurs de villages et villes vivants (Fiche Objectif 22)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Renforcer le patrimoine comme vecteur d'attractivité (Fiche Objectif 23)
- ⇒ *Objectif opérationnel 3* : Favoriser le déploiement d'un maillage de tiers-lieux d'activité (Fiche Objectif 24)

Objectif stratégique 3 : Poursuivre une stratégie touristique de montée en gamme autour de 7 offres (écotourisme, tourisme de savoir-faire, tourisme culturel et patrimonial, croissance et tourisme bleu – économie de la glisse, tourisme actif, œnotourisme et gastronomie, tourisme industriel)

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Développer une économie liée au tourisme autour des domaines d'activités stratégiques (Fiche Objectif 25)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Mieux packager les offres touristiques (Fiche Objectif 26)
- ⇒ *Objectif opérationnel 3* : Soutenir les actions en faveur des classements et labellisations d'excellence (Fiche Objectif 27)

Objectif stratégique 4 : Poursuivre l'accueil des entreprises par un aménagement économique raisonné

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Mieux connaître et organiser l'offre foncière sur le territoire en favorisant la requalification de friches foncières et immobilières, situées ou non en ZAE (Fiche Objectif 28)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Innover dans les aménagements économiques pour s'adapter aux nouveaux modes de travail et aux contraintes environnementales (Fiche Objectif 29)

Objectif stratégique 5 : Améliorer l'adéquation entre offre et demande de compétences, en particulier dans les secteurs en tension

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Renforcer l'insertion et l'emploi, en lien avec les secteurs en perte d'attractivité (Fiche Objectif 30)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Soutenir le développement d'une offre de formation en lien avec les métiers en tension (Fiche Objectif 31)

✚ Orientation 4 : Le Grand Narbonne, Territoire de transitions sociales, culturelles, numériques et d'équilibre territorial

Objectif stratégique 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Entretenir et restaurer le patrimoine public et privé (Fiche Objectif 32)

Objectif stratégique 2 : Accompagner le parcours résidentiel des habitants et poursuivre l'accueil de nouvelles populations par un habitat de qualité et répondant aux nouvelles attentes

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Adapter l'habitat au vieillissement de la population et à la solidarité intergénérationnelle (Fiche Objectif 33)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Lancer des expérimentations pour rénover le patrimoine bâti et identifier de nouveaux modèles d'habitat (Fiche Objectif 34)

Objectif stratégique 3 : Favoriser la richesse humaine et la solidarité pour rompre l'isolement des personnes et renforcer l'accompagnement social

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Développer l'offre d'éducation, d'animation, d'accompagnement et de prévention pour la jeunesse (Fiche Objectif 35)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Soutenir la création des lieux préservant la convivialité et le lien social (Fiche Objectif 36)

Objectif stratégique 4 : Faire de la culture et du sport un levier d'émancipation sur le territoire et favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Développer le sport et la culture et mailler les équipements (Fiche Objectif 37)

Objectif stratégique 5 : Développer un meilleur niveau de services (petite enfance, éducation, accessibilité / handicap, personnes âgées, santé, ...) répondant à l'évolution des modes de vie et luttant contre les inégalités

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Faciliter l'organisation de l'offre de soins sur le territoire (Fiche Objectif 38)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Maintenir et développer l'offre de services publics et de proximité (Fiche Objectif 39)

Objectif stratégique 6 : Aménagement de l'espace public pour une réponse adaptée aux besoins des populations, du développement économique, du lien social et de la transition énergétique

- ⇒ *Objectif opérationnel 1* : Requalifier les axes structurants avec un partage des usages adapté aux enjeux (Fiche Objectif 40)
- ⇒ *Objectif opérationnel 2* : Soutenir les opérations de desserte des entreprises et centres d'intérêt (Fiche Objectif 41)
- ⇒ *Objectif opérationnel 3* : Préserver le cadre de vie des habitants par des moyens de prévention (Fiche Objectif 42)

Le récapitulatif des Objectifs Stratégiques et des Objectifs Opérationnels est porté en annexe 3.

Les projets dans le cadre de ces orientations figurent en annexe 4 intitulée recueil des projets. Ce recueil des projets est donné à titre indicatif et ne constitue pas un document contractuel.

ARTICLE 5 – PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en gardant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale. Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de L'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

5.2 Actions de coopération inter territoriale

Des actions de coopération entre territoires pourront être définies pour compléter la dynamique du CRTE et notamment :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions des parties au présent contrat ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficultés ;
- Renforcer les fonctions de centralités de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande ;
- Mutualiser des moyens

5.3 Fonctionnement du contrat

En établissant et en signant le présent contrat, les parties signataires s'engagent à faire converger l'ensemble des projets portés à l'échelle du territoire vers l'atteinte des objectifs qu'il se fixe. Ces projets, dont la maturité et le caractère structurants varieront nécessairement, sont tous également suivis et accompagnés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

Au cours de l'exécution du contrat, ce suivi est assuré conformément aux stipulations suivantes :

- les porteurs de projets exposent leurs dossiers aux parties du présent contrat, en début d'année civile suivant le schéma de Gouvernance présenté en annexe 5 ;
- les projets ainsi recensés font l'objet d'un premier examen, au cours du premier semestre de l'année, par l'ensemble des partenaires réunis dans le Comité Technique prévu à l'article 8.2; cet examen a pour but d'orienter les porteurs de projets vers les solutions d'ingénierie les plus adaptées, d'identifier les projets les plus structurants à l'échelle du territoire et de favoriser la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- les projets finalisés font ensuite l'objet d'un second examen par les partenaires, réunis dans le comité technique prévu à l'article 8.2, afin de vérifier la bonne prise en compte des objectifs fixés par le contrat ;
- à la fin de l'année civile, et selon les modalités et délais fixés par l'État et le conseil départemental de l'Aude, l'ensemble des projets fait l'objet d'un dépôt d'une demande de financement sur la plateforme dédiée.

5.4 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des « fiches projets » et des « fiches action ».

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets» qui deviennent des « fiches-action» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment matures pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels ; afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent

également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers de subvention correspondants : subvention acquise, sollicitée, envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de L'État ou d'autres financeurs, pour le maître d'ouvrage.

Les différents structures et dispositifs de L'État sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE GRAND NARBONNE. Si les dispositifs de L'État sont sollicités par le maître d'ouvrage, une revue de projet est organisée annuellement dans le cadre du Comité de Pilotage pour faire le point sur les projets et les actions et acter le passage de statut de fiche projet à fiche action.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de L'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes peuvent être inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.5 Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches action » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ARTICLE 6 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE DU CONTRAT ET DES PROJETS

Il est convenu, d'accord parties entre les collectivités signataires et l'État, que la mise en œuvre des CRTE représente une opportunité inédite de faire évoluer la façon dont les projets des collectivités territoriales sont construits et accompagnés par les différentes ressources d'ingénierie existantes, à l'échelle du département de l'Aude (préfecture, DDTM, ANCT, services du département, agence technique départementale, CAUE, EPCI, autres partenaires, ...). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Partant du constat que les CRTE ne doivent pas être des outils de sélection des projets portés par les collectivités territoriales, notamment les plus rurales, et qu'il est nécessaire de favoriser la convergence progressive de ces projets vers les objectifs communs portés par le CRTE, les parties

conviennent de s'entendre sur des modalités adaptées d'accompagnement des projets qui seront inscrits au CRTE sur toute la durée du contrat.

Ces modalités d'accompagnement pourront notamment prévoir :

- La mise en œuvre d'un guichet unique de l'accompagnement des projets territoriaux, qui sera à même, en mobilisant les différents partenaires de l'ingénierie territoriale, de proposer aux maîtres d'ouvrage des solutions compatibles avec les objectifs promus par le CRTE en matière de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- La mise en œuvre, pour les projets les plus structurants, d'une revue partagées des projets entre l'Etat, les collectivités signataires, le conseil départemental et le conseil régional, afin d'identifier les solutions d'accompagnement les plus appropriées et de favoriser au maximum la convergence des projets et des objectifs du CRTE ;
- La mise à disposition des communes, à terme, d'une boîte à outils leur permettant d'accroître leur capacité d'ingénierie et d'identifier par elles-mêmes les solutions techniques disponibles pour construire des projets qui s'inscriront dans la convergence vers les CRTE.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat, telles que décrites dans les annexes.

7.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Grand Narbonne assume le rôle d'entraîneur et d'animation de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un ou une responsable du pilotage et de l'animation du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec L'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'Agence de la transition écologique peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes, des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4 Engagements de la Région OCCITANIE / PÉRENNES MEDITERRANEE

La Région en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services, un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadre d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

7.5 Engagements du département de l'Aude

Le département en qualité de chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales et acteur des transitions écologique et numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE pour les projets proposés. Il sera attentif à la prise en compte de ses enjeux prioritaires précisés dans un contrat cadre dans les projets proposés. Il pourra intervenir en termes d'ingénierie, de financement mais également en tant qu'acteurs de projets mutualisés ou coconstruits.

Le département s'engage à désigner dans ses services, un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le département s'engage à contribuer et à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadre d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet associent le département en amont des projets puis déposent un dossier complet auprès de ses services et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. Le département formalisera cet accompagnement dans le cadre d'un contrat pour chaque projet retenu.

Le département, via ses règlements d'aides aux tiers ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du département.

7.6 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services, un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadre d'intervention.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

7.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le territoire du GRAND NARBONNE associera le Conseil de Développement pour assurer une concertation optimum des acteurs du GRAND NARBONNE.

7.8 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière de l'année 2021 figure en annexe 6.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

8.1 – Un pilotage et une gouvernance partagés

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRTE au nom de l'État.

8.1.1 Le comité de pilotage décisionnel

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du GRAND NARBONNE, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire signataire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales. Il comprendra également des membres des communes.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Suivre l'élaboration du CRTE et ses évolutions sur la durée de contractualisation
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner et valider l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives, modifications ou compléments à apporter durant la phase de mise en œuvre

La gouvernance du CRTE pourra intégrer d'autres signataires dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration, la mise en œuvre du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

8.1.2 Le comité de pilotage des partenaires associés

Un Comité de Pilotage des partenaires associés sera consulté sur l'évolution des grandes orientations du CRTE et les projets du territoire qui seront présentés dans le cadre de la convention financière annuelle.

Il se réunira au moins une fois par an.

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire pourront être invités à s'y associer au titre de leurs compétences et de leurs engagements, sur les projets qui seront définis dans le cadre du

CRTE : Conseil Régional, Conseil Départemental, Conseil de développement, Chambres Consulaires, Parc Naturel Régional.

Pourront être également associés les EPCI voisins de la Communauté d'Agglomération, pour les actions menées conjointement.

8.1.3 Une concertation étroite des communes

Les communes du GRAND NARBONNE seront étroitement associées, d'une part, dans le cadre de la Conférence des Maires, pour le volet politique et d'autre part en Comité Technique des DGS pour le volet technique.

Des temps de travail et d'échanges seront régulièrement organisés pour que les communes participent pleinement, à la mise en œuvre et au suivi du CRTE.

8.2 Le comité technique

Des comités techniques chargés de préparer les programmes opérationnels du CRTE et de suivre la mise en œuvre des fiches « projets » et « actions » se réuniront régulièrement.

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire signataire. Il est chargé du suivi et de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il associe systématiquement les services du département.

Des techniciens des structures composant le comité de pilotage décisionnel et le comité de pilotage des partenaires associés sont également présents au comité technique en plus des représentants techniciens de l'État et du territoire.

Le COTEC des DGS sera étroitement associé au comité technique, dans le cadre de la préparation des maquettes financières annuelles, selon un calendrier établi chaque année en fonction des dates limites de dépôt de demandes de subvention auprès des partenaires financeurs et selon une procédure d'accompagnement des porteurs de projets.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an pour :

- Assurer le suivi et l'accompagnement des projets mentionnés à l'article 5
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches objectifs / projets et actions.

8.3 L'équipe projet

Issue du comité technique et incluant une diversité d'acteurs impactée par ce contrat, l'équipe projet, restreinte (10 – 15 personnes) travaille à l'animation du contrat sur l'ensemble de la période.

Elle est composée des services de l'État, des services du GRAND NARBONNE, des services des partenaires associés (Département, Région, PNR, CODEV et Chambres consulaires) lorsque les ordres du jour des réunions nécessitent leur présence.

8.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires ;
 - La gouvernance du contrat s'articulera, selon les domaines de compétences respectifs des signataires, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Un schéma de gouvernance des projets fait l'objet de l'annexe 5.

ARTICLE 9 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, de transition écologique et de cohésion territoriale.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et des actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financements, indicateurs ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de l'équipe projet. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre aux citoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'Information du gouvernement (SIG).

ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Narbonne, le 17 décembre 2021

Le préfet de l'Aude



Thierry BONNIER

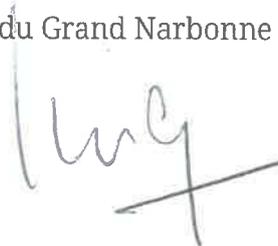
La présidente du conseil

départemental de l'Aude



Hélène SANDRAGNE

Le président du Grand Narbonne



Didier MOULY

En présence de Mme Catherine BOSSIS,
représentant Mme Carole DELGA, présidente
du conseil régional d'Occitanie



ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

GRAND NARBONNE

Au cœur de l'axe méditerranéen occitan, le territoire narbonnais est résolument atypique. Territoire varié, il combine diverses facettes : culturelles, paysagères, patrimoniales, ... qui font écho à son inscription géographique et à son histoire. Ces alliances, parfois inattendues, lui procurent un caractère spécifique, fascinant. Son identité unique est donc le fruit de mariages, de combinaisons, dont l'équilibre est cependant fragile et nécessite une gestion dynamique attentive.

Cette identité narbonnaise est facteur d'attractivité, comme le prouve la dynamique de croissance démographique et économique du territoire, ainsi que son caractère touristique. Mais cette attractivité, porteuse, est fragile et peut être menacée si la croissance du territoire n'est pas organisée : risque de déqualification paysagère et environnementale, standardisation des constructions, congestion des mobilités, désertification des centres anciens ...

Le territoire doit alors veiller à coupler son développement avec sa capacité de gestion et de renouvellement de ses ressources pour conserver ses atouts, afin de ne pas nuire à cette attractivité vectrice de développement.

Il s'agit également d'un territoire en progressive mutation. Son modèle de développement fondé sur ses ressources se voit réinterrogé dans un contexte de rareté foncière de plus en plus manifeste, expression d'une concurrence exacerbée entre contraintes et usages et ruptures économiques à court et moyen termes. Le territoire explore alors de nouvelles pistes de développement : nouvelle gestion de l'espace, nouvelles filières économiques, nouvelles politiques résidentielles ... dans une vision prospective, adaptable, et donc stratégique de son développement de long terme.

Traversé par de grands axes européens, le territoire bénéficie d'une situation stratégique de nœud de communication sur l'axe méditerranéen. De même, son paysage singulier est à la rencontre de différentes entités paysagères d'échelle régionale voire au-delà.

Ce territoire ainsi inscrit dans un environnement bien plus vaste conserve cependant une dimension de proximité vis-à-vis des habitants comme des visiteurs, comme en témoigne une bonne desserte en équipements.

Par ailleurs, le territoire est un espace où se rencontrent diverses ressources naturelles : vent, eau, soleil, terre, ... qui constituent de formidables vecteurs de développement. Cette pluralité est un atout important que le territoire du GRAND NARBONNE fait valoir touristiquement, et ce sur plusieurs saisons. Mais son économie est aussi productive : la vigne omniprésente, s'accompagne de nombreuses autres activités, qui viennent s'affirmer et étoffer le paysage agricole du territoire. Enfin, ce dernier est également marqué par le temps, par les différentes époques, ayant laissé un patrimoine riche et aujourd'hui de plus en plus valorisé.

1. Le GRAND NARBONNE, une situation géographique privilégiée au cœur de la Région Occitanie

Situé au cœur de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, le GRAND NARBONNE, 5^{ème} intercommunalité de celle-ci, est composé de 37 communes qui accueillent plus de 130 000 habitants. Il constitue la façade littorale du département de l'Aude et s'étend sur 973 km².

Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, il dispose d'une accessibilité exceptionnelle, au cœur de la Région. Nœud routier et autoroutier, ferroviaire et portuaire, le GRAND NARBONNE est un territoire de confluences, occupant une

position centrale et stratégique, entre les métropoles de Montpellier, Toulouse, Perpignan et Barcelone.

Pont entre la Méditerranée et l'Atlantique, c'est un territoire entre terre et mer, étangs et Canal du Midi niché au cœur du bassin méditerranéen.

En effet, depuis 2000 ans, l'histoire du territoire est intimement liée à celle de la Méditerranée. Deuxième port de celle-ci après Ostie sous l'Empire romain, la Narbonnaise s'est construite au fil des siècles et a pris son essor sous l'influence de divers peuples, influence qui a ouvert le territoire à d'autres cultures. Cette histoire se caractérise aujourd'hui par un patrimoine archéologique, historique et culturel riche et dense sur l'ensemble du territoire.

Il dispose, par ailleurs, de richesses géographiques, environnementales remarquables. Et ses ressources naturelles exceptionnelles liées à son exposition au vent, au soleil, à l'eau et à la terre façonnent et portent et consolident les activités économiques, leur dynamique et les projets du territoire.

Ce territoire est en effet marqué par le relief des Corbières, la plaine et la basse vallée de l'Aude, le littoral maritime et les premiers contreforts du Minervois.

Le relief des Corbières et les premiers contreforts du Minervois portent une activité agricole dominante et des richesses patrimoniales qui suscitent de nombreuses inter relations avec la ville centre Narbonne, pourvoyeuse de services et de clients. Elles encouragent le développement d'un tourisme rural et culturel en complémentarité des sites touristiques balnéaires et urbains et permettent la construction de stratégies agricoles structurantes dans des logiques de filières.

Le massif de la Clape, situé entre la bande littorale et le pôle urbain de Narbonne, affirme une vocation à la fois, agricole, touristique et environnementale, trait d'union entre la bande littorale et les zones de plaines bien desservies.

Les zones de plaines, plus urbaines, sont des lieux d'échange qui polarisent les activités de transformation, de logistique et de transport. Ce sont également des terroirs agricoles irrigués où la pression foncière s'exerce de façon accrue.

La zone littorale est un espace contraint, à la fois fragile et convoité avec un système d'étangs et de lagunes où un écosystème riche favorise le développement d'une biodiversité, mais également d'activités humaines, comme les activités industrielles et maritimes autour du port de commerce de Port la Nouvelle, les activités de pêche et de salins de Gruissan et La Palme, les activités ostréicoles et conchylicoles à Leucate et le tourisme balnéaire, largement développé sur les 50 km de côte sableuse (Narbonne Plage, Gruissan, Leucate mais aussi Fleury / Saint-Pierre la Mer).

Une perle environnementale et paysagère mais d'une fragilité manifeste

Franges littorales, massifs de basse montagne, étangs salés ... Le territoire concentre une mosaïque de milieux, qui lui donne un caractère écologique exceptionnel. De cette variété est issu un patchwork de paysages, pour le moins inattendu. Cette qualité environnementale et paysagère est facteur d'attractivité.

De nombreux périmètres de protection et de gestion de la biodiversité ont ainsi été identifiés, révélateurs de cette richesse écologique fragile (espaces du Conservatoire du Littoral, réserves naturelles, espaces remarquables du littoral ...). Le territoire comprend également de nombreux sites à portée européenne ou internationale

(NATURA 2000, RAMSAR), témoignant de cette qualité. De même, le Parc Naturel de la Narbonnaise en Méditerranée, qui couvre tout ou en partie 15 communes du GRAND NARBONNE, est reconnu nationalement pour ses paysages et sa biodiversité.

Le territoire est donc clairement identifié comme un espace écologique singulier et rare. Et cette qualité environnementale se traduit dans les paysages.

Dans ce contexte, l'équilibre écologique de ce territoire est fragile. C'est pourquoi différents périmètres de protection et de gestion ont été créés, dans l'objectif d'identifier les milieux, de les appréhender au mieux, afin de pouvoir les valoriser et les protéger. Il s'agit à la fois d'amoindrir les impacts potentiels des activités humaines sur ces espaces, mais aussi de garantir leur durabilité dans le temps, et en particulier dans un contexte de dérèglement climatique. Les milieux et la biodiversité associée sont amenés à évoluer progressivement, à se transformer.

Il s'agit donc de concilier au mieux développements urbains et qualité paysagère et environnementale, dans une vision dynamique du territoire, fait d'interdépendances.

2. Une situation économique dynamique pour le GRAND NARBONNE

Les grands flux et grands espaces qui marquent le territoire ne le diluent pas pour autant dans un espace élargi. Il demeure en effet un territoire de proximité, à taille humaine.

Ces espaces de vie, de proximité, sont vecteurs de cohésion et permettent une appropriation par les habitants du territoire. Il s'agit d'un atout fort, source de fidélité au territoire pour les résidents, mais également pour les touristes bénéficiant ainsi de toute une gamme d'équipements et de services de proximité.

Par ailleurs, la structuration des bassins de vie du GRAND NARBONNE (5 bassins de vie sur le territoire : Narbonne, Coursan, Port La Nouvelle, Sigean et Leucate et 2 bassins de vie extérieurs au territoire : Lézignan Corbières et Capestang) montre également une perméabilité du territoire vis-à-vis des espaces extérieurs. Ces interdépendances ouvrent le territoire et lui procurent une certaine influence au-delà de son périmètre.

Ces bassins de vie constituent une multipolarité fédératrice d'un territoire attractif que ne dément pas un dynamisme démographique porté par un solde migratoire positif.

Toutefois, le territoire se trouve confronté à :

- un taux de chômage élevé,
- une population fragile et parfois en situation de précarité du fait de l'importance de la saisonnalité des emplois notamment (tourisme, économie présentielle, travaux agricoles et viticoles et autres),
- une population vieillissante
- un exode des jeunes les plus qualifiés par manque d'attractivité du territoire pour les cadres,
- une faible qualification de la population active : des actifs peu ou insuffisamment qualifiés ou inadaptés aux besoins des entreprises,
- une faible mobilité professionnelle et géographique des bas niveaux de qualification,

- une inadaptation partielle de l'offre de formation qualifiante et diplômante aux besoins des entreprises et une offre de formations supérieures centralisées sur Montpellier et Toulouse, avec peu de retombées sur le territoire.

Malgré cela, les croissances économique et de l'emploi restent soutenues sur le territoire qui a démontré, en période de crise significative, sa capacité à amortir les chocs. Cette situation particulière témoigne d'une certaine résilience du territoire qui s'explique par la diversification de son économie.

Le GRAND NARBONNE se caractérise par une économie présentielle et résidentielle très développée due à la caractéristique touristique du territoire mais aussi au fait que la commune de Narbonne soit un pôle administratif. Ceci explique la surreprésentation des services dans l'économie du GRAND NARBONNE, qui en termes d'emploi, se décompose en plusieurs secteurs d'activité :

- le secteur du commerce, des transports et services divers est le premier pourvoyeur d'emplois (47,7%) sur le territoire,
- il est suivi par le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (avec un secteur de la santé et du bien-être qui représente presque 10% des effectifs salariés)
- le tourisme est une composante essentielle de l'économie du GRAND NARBONNE, avec 15% des établissements du GRAND NARBONNE qui exercent des activités liées au tourisme, pour un peu moins de 10% des effectifs totaux,
- la distribution, les transports logistiques et le BTP (en lien avec la forte proportion de résidences secondaires) sont par ailleurs fortement représentés, au contraire de l'industrie, en proportion relative en deçà de la moyenne régionale et nationale (6,5% des emplois du GRAND NARBONNE)
- le secteur de l'agriculture (4,3%) représente une part relativement faible de l'emploi total : il est dominé par la vigne avec 9 exploitations sur 10 orientées vers la production de raisins

Le tourisme représente par ailleurs, pour le territoire du GRAND NARBONNE, un enjeu économique et social d'autant plus important qu'il offre de réelles marges de développement, aussi bien sur les stations littorales que sur l'arrière-pays, la ville de NARBONNE et les communes rurales.

Il constitue un des piliers du développement économique qui se décline autour :

- d'une capacité d'accueil très importante,
- une offre touristique riche et diversifiée autour
 - o de la richesse du patrimoine et des sites historiques remarquables valorisée au travers de la labellisation régionale Grands Sites Occitanie (GSO),
 - o de l'oenotourisme et la gastronomie reconnus par le label Vignobles et Découvertes
 - o du tourisme fluvial autour du Canal du Midi, du Canal de Jonction et du Canal de la Robine
 - o des sports de loisirs et de nature qui font l'objet d'un axe de développement fort au travers notamment des circuits d'itinérance et les mobilités douces
 - o du Tourisme rural très développé porté par l'oenotourisme et l'agritourisme

- de plages préservées et de qualité sur le littoral et de conditions météorologiques très favorables à la pratique de sports nautiques et de glisse
- du développement de grands itinéraires structurants et de nouveaux services touristiques

Par ailleurs, le GRAND NARBONNE, bénéficie d'une dynamique créée par les activités maritimes et portuaires et possède ainsi, de réelles opportunités de développement dans les éco-industries et l'éolien flottant.

En effet, l'identité maritime du territoire repose sur une situation privilégiée. Le GRAND NARBONNE regroupe l'intégralité de la façade littorale méditerranéenne audoise représentée par 50 km de littoral.

La Méditerranée et les activités maritimes constituent ainsi un remarquable potentiel de développement économique et d'emplois, permettant une diversification des activités. Le GRAND NARBONNE possède des atouts majeurs, comme le port de Port La Nouvelle, ses ports de plaisance, une activité touristique littorale dynamique et les loisirs nautiques. Ils constituent une part importante de l'activité économique et touristique directement liée à la mer.

Le grand port régional de Port La Nouvelle constitue un défi économique pour le territoire du GRAND NARBONNE. Le projet régional de modernisation auquel le GRAND NARBONNE est associé, va permettre de renforcer l'ouverture du territoire sur les échanges méditerranéens.

Une autre économie est très présente sur le territoire du GRAND NARBONNE et génère une part prépondérante du dynamisme économique du territoire, celle liée à agriculture et à la viticulture. Cette dernière résiste bien en Narbonnaise et a su développer les débouchés nécessaires à une montée en qualité et à une diversification des activités dans la production, l'agroalimentaire, la promotion et le développement de l'oénotourisme, notamment.

A travers l'élaboration d'un Programme Stratégique de Développement Agricole Durable, la Communauté d'Agglomération a souhaité impulser, en partenariat avec les acteurs de la profession, une dynamique permettant de mieux produire et mieux consommer, en favorisant notamment la gestion durable de l'eau, le développement de l'agro écologie et des circuits courts et de proximité.

L'emplacement stratégique qu'occupe aujourd'hui le GRAND NARBONNE, lui permet d'accueillir plus de 15 000 entreprises et le nombre d'emplois, tous secteurs confondus, était estimé, en 2017, à 44 217.

Par ailleurs, il se crée sur le territoire du GRAND NARBONNE, plus de 1 000 entreprises en moyenne par an. Cette dynamique entrepreneuriale est à mettre en lien avec les actions d'accompagnement des porteurs de projets existantes sur le territoire. Cette dynamique entrepreneuriale se retrouve également dans le champ de l'économie sociale et solidaire où l'investissement humain est important sur le territoire du GRAND NARBONNE.

La solidité du tissu économique et la vitalité de ses entreprises, essentiellement PME et TPE, témoignent de la force d'attractivité économique du territoire et de sa compétitivité, force qui se déploie également dans sa capacité à accueillir des investisseurs, à faciliter les implantations d'entreprises.

Toutefois, le tissu économique du GRAND NARBONNE n'enregistre pas de spécialisation industrielle très marquée malgré la présence d'entreprises de plus de 100 salariés au rayonnement régional et national, sur le territoire. Le territoire présente une économie productive où l'industrie traditionnelle est peu représentée, mais où l'industrie du futur a ses chances, au sein d'un territoire tourné vers la « croissance verte », la transition environnementale et énergétique.

3. Le GRAND NARBONNE, une terre d'accueil

Le GRAND NARBONNE est un territoire attractif, aussi bien pour les nouveaux arrivants que pour les visiteurs.

Cette attractivité est cependant très ciblée : les ménages arrivant sur le GRAND NARBONNE sont très majoritairement sans emploi ou à la retraite, ce qui soulève des enjeux d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi de sociabilité intergénérationnelle et interterritoriale.

Cette attractivité a vocation à s'organiser dans une vision stratégique de long terme, unique moyen de la conserver.

Les développements découlant de la croissance vont interroger les flux au sein du territoire, et donc les mobilités à mettre en œuvre pour conserver une fluidité territoriale.

De même, tout développement urbain a un impact sur l'environnement et les paysages dans lequel il s'insère. Il est alors fondamental de mesurer ces impacts, pour les limiter et ne pas entraver le fonctionnement écologique global du territoire, en lien avec les espaces voisins, mais dans un contexte de richesse écologique dont la préservation peut prendre des formes innovantes non réductibles à du zonage.

L'accueil de nouvelles populations nécessite de mettre en œuvre des politiques résidentielles adéquates, correspondant aux besoins des typologies de ménages accueillis.

Dans ce cadre, constituent des enjeux clé pour maintenir le développement et l'attractivité du territoire, aussi bien en termes démographiques, environnementaux, écologiques que touristiques et économiques :

- la gestion des mobilités (circulation, stationnement, transports en commun, mobilités alternatives, mobilités douces),
- la conciliation des développements urbains et des activités humaines avec le maillage écologique pour prévenir et minimiser les impacts sur les milieux et préserver la qualité du cadre de vie,
- une offre de logements adaptée à la typologie des ménages et aux besoins différenciés de chacun des espaces du territoire (secteurs littoraux, urbains, villageois et autres),
- la gestion du foncier, contrainte par les risques qui limitent la mobilisation de ce dernier dans certaines zones s'appuyant sur les mesures de réduction de vulnérabilité mises en œuvre et la prise en compte du risque de ruissellement dans les nouveaux projets d'aménagement,
- la recherche du bien-être dans toutes ses dimensions qui peut impacter les politiques d'aménagement du territoire : un cadre de vie agréable, une bonne

desserte en équipements et services, une accessibilité aisée, une bonne qualité de l'air, une sécurisation vis-à-vis des risques existants ... Elle dépasse donc l'unique dimension sanitaire pour s'étendre à presque tous les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Plus globalement, favoriser l'accès à la culture sur le territoire, aux équipements sportifs et à la nature, est également un moyen de faire du territoire, un espace agréable à vivre au quotidien, adapté aux besoins et envies des habitants.

Conscient de la richesse de ses ressources, de la diversité de ses paysages et de la présence de nombreux risques et contraintes s'appliquant sur ses espaces, le territoire du Grand Narbonne s'inscrit dans une démarche d'avenir au regard de l'aménagement.

Le projet de développement du SCoT de la Narbonnaise à 2040 intègre une réflexion sur l'adaptation aux risques, au changement climatique, à l'augmentation de la pression sur les milieux et les ressources. De plus, au travers de ses objectifs de valorisation d'un art de vivre et d'innovation, l'objectif vise à proposer de nouveaux modes d'aménager adaptés aux enjeux de demain liés à l'adaptation au changement climatique et à la transition écologique et économique : moins consommateurs d'espaces, préservant au maximum les espaces agricoles, naturels et forestiers et valorisant le réinvestissement des centres villes mais aussi permettant une recomposition spatiale du développement face aux risques entre résilience, expérimentation et réorganisation.

4. Le GRAND NARBONNE au cœur de multiples contractualisations et coopérations territoriales

Centre de convergences de nombreuses dynamiques, qu'elles soient européennes, méditerranéennes, nationales ou régionales, le GRAND NARBONNE participe à la construction de nouveaux espaces de coopération territoriale et de croissance économique. Ces coopérations représentent des leviers de développement équilibré, durables et complémentaires autour de thématiques fédératrices et innovantes, favorisant des dynamiques autour de territoires de projets.

Dans ce cadre, le GRAND NARBONNE est un territoire aux spécificités marquées déjà bien aguerri aux coopérations territoriales dans le cadre de la construction d'espaces de projets autour :

- de l'association Cœur de Languedoc qui porte l'ATI Territoriale / programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 créée sur un périmètre incluant les Communautés d'Agglomération : Le Grand Narbonne, Béziers Méditerranée, Hérault Méditerranée et les Communautés de Communes de la Domitienne et de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois
- de l'ATI Urbaine / programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Narbonne-Lézignan Corbières nouvelle donne pour des Quartiers Solidaires portée entre le Grand Narbonne, la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, les villes de Narbonne et de Lézignan Corbières
- de l'Association Minervois Corbières Méditerranée qui porte le GAL de l'Est Audois/Programme FEADER 2014-2020 et qui regroupe cinq intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, les Communautés de Communes du Piémont d'Alaric, de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, des Corbières et de La Domitienne

- du GALPA Etangs Mer Aude (GALPA EMA)/Programme FEADER et FEAMP 2014-2020 entre le Grand Narbonne et la Communauté de Communes de La Domitienne
- du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR) qui s'étend sur près de 80 000 hectares et 50 km de littoral méditerranéen. Lors de la mandature 2014 – 2020, le PNR et le Grand Narbonne avaient décidé de créer un Conseil de Développement commun pour travailler ensemble sur les défis à relever concernant la biodiversité, la préservation du patrimoine naturel et des ressources naturelles sensibles, la transition énergétique et écologique, l'attractivité touristique du littoral, notamment.
- du SYADEN, Syndicat Audois d'Energies
- des Syndicats de bassins fédérés autour du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR)
- du **Contrat de Plan Etat Région** 2015-2020
- du Contrat de ruralité 2017 – 2020 (prolongé en 2021)
- du contrat Territoires d'Industrie
- du contrat de Transition Ecologique 2020 – 2024
- du Contrat d'Objectifs Territorial 2021 - 2025
- du dispositif Action Cœur de Ville sur la commune de NARBONNE
- du contrat de ville
- du contrat territorial régional Grand Narbonne / Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois
- du contrat Grands Sites Occitanie (GSO)
- des contrats régionaux Bourgs Centres
- du Plan Littoral XXI et de ses projets structurants
- Partenariats et contributions du Grand Narbonne à l'action régionale :
 - ✓ Extension du port de Port la Nouvelle
 - ✓ Aéroport de Carcassonne par le biais d'une convention financière liant le Conseil Départemental de l'Aude, le Grand Narbonne, la Région Occitanie et Carcassonne Agglomération.
 - ✓ Musée NARBO VIA
 - ✓ Etudes LGV
 - ✓ Collection VASSAL
 - ✓ Maison de la Narbonnaise
- Participation au Comité de Bien du Canal du Midi
- Membre du Comité itinéraire de l'EV8

Ainsi, le GRAND NARBONNE s'était engagé, dans une logique d'accompagnement des actions et initiatives locales, au travers des différents programmes de fonds européens et des stratégies nationales, régionales et départementales, dans des dynamiques interterritoriales de développement.

Aujourd'hui, de nouveaux équilibres se dessinent au sein du GN.

La Narbonnaise est un territoire regorgeant de ressources, dont la combinaison est atypique. L'orientation touristique de ce territoire constitue un moyen de les valoriser, de les faire connaître, et de les préserver par une gestion qualitative et dynamique.

Le contexte contraint dans lequel s'insère la Narbonnaise entraîne de nouveaux équilibres, appelle à de nouveaux leviers de développement. L'enjeu pour le territoire est aujourd'hui de s'en saisir, de faire face aux nouveaux défis de demain en engageant un développement basé sur une vision prospective et innovante, pour une croissance de long terme, durable.

Appuyée par le développement du numérique et ses nouveaux usages associés, une dynamique de croissance verte et bleue prend son essor sur le territoire et guide son développement, pour une véritable alliance entre développement économique et préservation des ressources naturelles et maritimes.

ANNEXE 2

LES QUATRE ORIENTATIONS

CRTE DU GRAND NARBONNE

LES QUATRE ORIENTATIONS
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND NARBONNE
COMME OBJECTIFS PARTAGES DE POLITIQUES PUBLIQUES

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont vocation à refonder les politiques contractuelles via une simplification et une mise en cohérence des différents programmes d'aide de l'Etat.

Par le biais d'une démarche ascendante, il représente un nouveau cadre de dialogue de nature à faire converger les priorités de l'Etat et les projets portés par les acteurs locaux, concourant à décliner une stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire.

Cette partie a pour finalité de présenter les objectifs partagés entre l'Etat et le Grand Narbonne, au regard des orientations stratégiques déclinées au sein de son projet de territoire, répondant à des priorités partagées et élargies.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une approche transversale, cohérente et durable, traitant de thématiques diversifiées et intégrant à court terme les enjeux liés à la relance et à moyen-long terme la déclinaison de la stratégie de développement souhaitée à l'échelle du Grand Narbonne.

Fruit d'une concertation élargie, associant les élus du territoire, ce document traduit l'ambition du Grand Narbonne de faire de la transition écologique le cœur du développement raisonné du territoire.

Au regard des 5 orientations stratégiques déclinées au sein du projet de territoire « Grand Narbonne 2030 », une déclinaison opérationnelle a été privilégiée permettant de traiter les enjeux ayant trait au développement économique, à la transition écologique et à la cohésion sociale et territoriale.

Ainsi, les objectifs partagés entre l'Etat et du Grand Narbonne au sein du CRTE sont décomposés en 4 orientations et 25 objectifs stratégiques ci-après précisés.

En cohérence avec les grandes orientations de l'Etat, le Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Narbonne tend à privilégier la sobriété et l'économie des ressources pour mieux appréhender la transition écologique.

Les programmes d'appui existants tels que « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain » ou « Territoire d'Industrie » seront bien évidemment des leviers indéniables pour assurer la mise en œuvre de projets structurants territorialement.

Par ailleurs, en tant que document intégrateur, le CRTE du Grand Narbonne représentera un cadre de dialogue propice avec les autres partenaires institutionnels, pour conforter et soutenir les actions engagées par les acteurs du territoire dans le cadre des objectifs opérationnels listés.

En tant que contrat évolutif, il aura vocation à s'enrichir au fil du temps, afin d'adapter les objectifs partagés pour répondre aux grands enjeux portés à l'échelle européenne, nationale, régionale et départementale.

Comme précisé, les objectifs partagés entre l'Etat et le Grand Narbonne sont déclinés en 4 orientations au sein du CRTE :

1. Le Grand Narbonne, territoire de croissance verte, de transition environnementale et énergétique
2. Le Grand Narbonne, territoire de convergence des mobilités
3. Le Grand Narbonne, territoire d'innovation économique et d'emplois
4. Le Grand Narbonne, territoire de transitions sociales, culturelles, numériques et d'équilibre territorial

1. LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE CROISSANCE VERTE, DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Les objectifs partagés en matière de croissance verte, de transition environnementale et énergétique s'inscrivent dans la volonté affirmée de relever les défis environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et préserver la qualité de vie des habitants.

Dans ce domaine, le Grand Narbonne inscrit sa stratégie environnementale et énergétique au cœur des transitions territoriales et décline les enjeux de la croissance verte dans l'ensemble de ses politiques publiques.

A cet effet, le Grand Narbonne entend porter une stratégie fondée sur la réhabilitation du bâti, la densification des espaces, la diversification des formes urbaines et l'aménagement des dents creuses et la lutte contre la précarité énergétique.

La conduite de projets exemplaires d'aménagements des espaces publics sera privilégiée et les enjeux liés à l'habitat durable et à la rénovation énergétique du bâti public et privé seront priorités.

La limitation de la consommation foncière, la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur et contre l'imperméabilisation des sols représenteront également des axes majeurs d'intervention.

Ce cadre d'intervention partagé favorisera la maîtrise durable des ressources et des énergies renouvelables terrestres et marines, afin d'intégrer toutes les composantes nécessaires à une transition écologique réussie.

Le patrimoine naturel particulièrement remarquable du Grand Narbonne mérite que soit développée une stratégie autour de la protection des écosystèmes exceptionnels du territoire pour maintenir la biodiversité et ses services écosystémiques

Une action durable sur la qualité des sols sera également un objectif du CRTE pour préserver la ressource en eau et limiter sa consommation.

La protection des habitants des communes du Grand Narbonne contre les risques naturels est également un enjeu vital. Elle passera notamment par un urbanisme durable et la réduction des vulnérabilités.

Le développement de l'économie circulaire permettra également de protéger la ressource primaire et favorisera le développement de comportements de consommation plus vertueux et respectueux de l'environnement.

Le soutien aux nouvelles pratiques agricoles dans le cadre du Programme Stratégique de Développement Agricole Durable, en partenariat avec les acteurs de la profession, encourageant l'installation de jeunes agriculteurs et impulsant une dynamique permettant de mieux produire et mieux consommer, en favorisant notamment la gestion durable de l'eau, le développement de l'agro écologie et les circuits courts et de proximité est un des objectifs principaux compte tenu de la place de l'agriculture dans l'économie du territoire et des enjeux autour de l'alimentation durable.

Un environnement préservé au service de l'attractivité touristique du territoire, que le CRTE confortera au travers du développement de l'itinérance et de la valorisation du patrimoine local notamment.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: Rénover le patrimoine public/privé, lutter contre la précarité énergétique et favoriser la décarbonation des flottes de véhicules (Fiche Objectif 1)

- ⇒ Rénover le patrimoine public et privé, dont les passoires thermique en cœur de village
- ⇒ Rénover l'éclairage public

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Maîtriser les énergies renouvelables terrestres et marines (Fiche Objectif 2)

- ⇒ Développer le solaire en toiture et en ombrières
- ⇒ Favoriser l'éolien en mer
- ⇒ Contribuer à l'implantation d'une filière Hydrogène vert
- ⇒ Développer les réseaux de chaleur
- ⇒ Favoriser le recours au bois énergie de proximité

OBJECTIFS STRATEGIQUE 3 : Connaître et préserver les écosystèmes exceptionnels du territoire pour maintenir la biodiversité et ses services écosystémiques (Fiche Objectif 3)

- ⇒ Travailler sur les essences autochtones et lutter contre les espèces invasives
- ⇒ Soutenir la mise en œuvre de mesures compensatoires et d'évitement
- ⇒ Renaturer les espaces

OBJECTIF 4 : Soutenir les pratiques agricoles et alimentaires durables (Fiche Objectif 4)

- ⇒ Programme alimentaire territorial

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Agir sur la qualité des sols pour une eau préservée et limiter la consommation d'eau (Fiche Objectif 5)

- ⇒ Limiter les pertes sur les réseaux d'eau
- ⇒ Sensibiliser les habitants, les touristes, les entreprises et les agriculteurs pour une consommation raisonnée
- ⇒ Favoriser l'utilisation des eaux brutes
- ⇒ Œuvrer pour une meilleure gestion des eaux dans les projets d'aménagement

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : Protéger les habitants des risques naturels par un urbanisme durable et la réduction des vulnérabilités (Fiche Objectif 6)

- ⇒ Végétaliser les lotissements et réserves vertes dans les cœurs de villages
- ⇒ Poursuivre les mesures de réduction des vulnérabilités
- ⇒ Mettre en œuvre la zéro artificialisation nette du territoire en favorisant la requalification et les démarches de désimperméabilisation des sols
- ⇒ Limiter les risques naturels par un entretien adapté des espaces naturels

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : Favoriser l'économie circulaire et la préservation de la ressource primaire (Fiche Objectif 7)

- ⇒ Soutenir les démarches de recyclage / réutilisation

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 : Requalifier les centres anciens, les villes et villages du littoral dans une optique de transition écologique et / ou d'attractivités touristique durable (Fiche Objectif 8)

- ⇒ Requalifier les bourgs centres et combler les dents creuses

OBJECTIF STRATEGIQUE 9 (transversal) : Sensibiliser les habitants aux pratiques durables dans la mise en œuvre de la transition environnementale (Fiche Objectif 9)

Construire un territoire résilient suppose une approche globale liée à la gestion des espaces et des ressources, mais la volonté d'inscrire le Grand Narbonne et ses communes dans une démarche durable en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Le Grand Narbonne s'est lancé un défi majeur, celui de porter un nouveau modèle de développement capable de renouveler, la façon de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, grâce à des actions innovantes, un modèle d'avenir alliant performance environnementale, performance économique et enjeu de solidarité.

C'est donc changer de modèle, pour adopter une stratégie qui contribuera à réduire et à limiter les effets du changement climatique et à conforter l'attractivité du Grand Narbonne.

2. LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE CONVERGENCES DES MOBILITES

L'accessibilité du territoire et la question des mobilités sont au cœur des politiques de développement du GRAND NARBONNE. L'enjeu pour le GRAND NARBONNE est d'améliorer la fluidité des déplacements et favoriser le développement d'alternatives à la

voiture qui reste le mode de déplacement le plus utilisé sur un territoire composé en majorité de communes rurales.

La Communauté d'Agglomération souhaite renforcer la qualité des dessertes pour une mobilité durable avec pour objectifs de:

- Consolider le maillage du territoire communautaire par une offre cohérente de modes de transports collectifs, complémentaires et intermodaux
- Réduire les nuisances liées aux déplacements en relevant l'enjeu du développement des pratiques de déplacements durables
- Développer des modes actifs de déplacements en complémentarité et en articulation avec les itinéraires existants et le déploiement des services et infrastructures associés
- Conforter sa place au cœur des échanges et liaisons avec les réseaux européens et nationaux, en impulsant et soutenant des projets ferroviaires, portuaires et aéroportuaires
- Aménager des voies vertes / pistes cyclables et mettre en liaison les différents circuits cyclo / VTT existants
- Développer le tourisme fluvial (Canal du Midi, Canal de la Robine)

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Définir des stratégies de mobilité globale (Fiche Objectif 10)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2: Soutenir les grands projets ferroviaires, portuaires, fluviaux et aéroportuaires (Fiche Objectif 11)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3: Consolider le maillage du territoire communautaire par une offre cohérente de modes de transports collectifs, complémentaires et intermodaux

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'offre et le maillage de transports en commun existante et anticiper les impacts climatiques sur certaines lignes (Fiche Objectif 12)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Développer le co-voiturage et identifier les secteurs à enjeux pour des zones de co-voiturage, développer l'auto-partage et le vélo-partage (Fiche Objectif 13)

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Développer les modes actifs de déplacements par le déploiement des services et infrastructures associées (voie vertes, canal du Midi, canal de la Robine, ...), en prenant en compte les usages des habitants et des entreprises

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Développer des liaisons sécurisées quotidiennes cyclables et pédestres intercommunales et communales en fonction des usages (Fiche Objectif 14)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Développer des infrastructures et services pour une mobilité durable (Fiche Objectif 15)
- ⇒ Objectif opérationnel 3 : Accompagner le développement de zone à faible émission (Fiche Objectif 16)

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Avoir recours aux énergies alternatives pour une mobilité durable

⇒ Objectif opérationnel 1 : Développer l'hydrogène vert et le bioGNV dans les transports (Fiche Objectif 17)

La mobilité est un levier important pour la transition écologique et énergétique qui doit répondre par ailleurs aux besoins de déplacement des citoyens, en conciliant services et vertus environnementales.

A cet effet, le Grand Narbonne souhaite accélérer les facilités de mobilité décarbonée ou multimodale (usage du vélo, auto-partage, co-voiturage, transports collectifs, ...).

Les différentes stratégies se réfléchissent en termes de cohérence et d'efficacité des déplacements, en fonction des pratiques des usagers, du fonctionnement territorial et des besoins de desserte du territoire.

Par ailleurs, le Grand Narbonne est au cœur des liaisons méditerranéennes, que ce soit par la route, par les airs, par la mer ou par le train. Il souhaite conserver cette place privilégiée en accompagnant les projets structurants dans ces domaines.

3. LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE D'INNOVATION ECONOMIQUE ET D'EMPLOIS

Le développement économique constitue l'une des compétences essentielles de la Communauté d'Agglomération. Le Grand Narbonne a fait de l'économie et de l'emploi une priorité.

En effet, le soutien et le renforcement de l'activité économique du Grand Narbonne représentent un des éléments majeurs de l'attractivité du territoire.

Riche de son histoire et de son dynamisme économique, agricole et viticole, le Grand Narbonne a su ces dernières années se réinventer et se structurer pour répondre à l'attente des acteurs.

Dans ce cadre, il joue un rôle de développeur économique important sur un territoire où l'économie est majoritairement résidentielle et présente. Toutefois, l'agriculture et les activités liées à la mer, aux étangs et aux lagunes représentent un potentiel économique important en Narbonnaise.

La solidité du tissu économique et la vitalité de ses entreprises (PME et TPE) témoignent de la force d'attractivité économique du territoire et de sa compétitivité ; une force également démontrée dans sa capacité à accueillir des investisseurs, à faciliter les implantations d'entreprises ou dans le cadre d'accompagnement aux porteurs de projets.

Le Grand Narbonne met en œuvre sa stratégie en renforçant l'attractivité du territoire, en priorisant une action économique autour de filières et niches d'excellence, qui prend appui sur la structuration de l'offre foncière d'accueil des entreprises, qui soutient les entreprises existantes, qui accompagne la création d'entreprises et leur développement et qui organise

des filières de formation et d'enseignement supérieur adaptées à l'activité économique territoriale.

30 zones d'activités économiques constituent aujourd'hui l'offre foncière économique du territoire soit un total de 609 ha. Le GRAND NARBONNE reste néanmoins pénalisé par une capacité d'accueil de nouvelles entreprises, qui se heurte à un déficit de disponibilité foncière immédiate à vocation économique. L'attractivité naturelle du GRAND NARBONNE nécessite un arbitrage des projets d'implantation d'entreprises exogènes mais aussi endogènes afin de retenir ceux qui s'intègrent au mieux au projet territorial « GRAND NARBONNE 2030 » et aux filières d'excellence promues. Les projets qui présentent les caractéristiques les plus ambitieuses en matière d'emplois préservés et / ou créés, sont ainsi privilégiés.

Le stock de foncier économique communautaire du GRAND NARBONNE aménagé et immédiatement disponible au sein des ZAE est en carence pour les très grands projets requérant une parcelle de plusieurs hectares d'un seul tenant, et plutôt réduit en nombre de parcelles pour la multi-activité et l'artisanat. L'un des enjeux sera de requalifier les disponibilités foncières pour les années à venir.

Toutefois, si favoriser l'accueil de nouvelles entreprises représente bien évidemment un objectif majeur, il s'avère désormais indispensable d'appréhender cet enjeu de façon durable, notamment via une maîtrise des consommations foncières, la recherche d'une bonne intégration paysagère et des potentialités de développement des énergies renouvelables.

Parallèlement à l'offre foncière, le GRAND NARBONNE développe une offre immobilière à destination des entrepreneurs et des porteurs de projets : 3 pépinières (INNOVEUM, EOLE et NUCLEUM) et 2 hôtels d'entreprises (PMI et IN'ESS) constituent un ensemble d'outils performants pour la création d'activité et permettent d'assurer au GRAND NARBONNE, l'accompagnement des entrepreneurs et l'hébergement d'entreprises exogènes et endogènes.

L'agriculture demeure un secteur d'activité majeur à l'échelle du Grand Narbonne tant par la dynamique de ses acteurs que par la diversité des filières et de ses productions (viticulture, ostréiculture, oléiculture, arboriculture, activités liées aux salins ...). Le développement de l'activité agricole a vocation à être encouragé en soutenant notamment l'installation et la transmission d'installations innovantes et participatives, favorisant les dynamiques collectives et ce, dans un environnement foncier extrêmement contraint.

Le Grand Narbonne soutiendra également les synergies entre les entreprises concourant à renforcer les acteurs de l'économie circulaire.

Aujourd'hui, le GRAND NARBONNE souhaite accompagner les mutations structurelles du tissu économique en développant de nouvelles filières d'excellence, dans le cadre du contrat « Territoire d'Industrie ».

Le numérique en tant que vecteur de développement constituera un levier d'innovation dans les entreprises, concourra au développement de l'industrie du futur et contribuera à dessiner les filières de demain.

Ces dernières consistent en un déploiement de filières innovantes et d'implantation de nouvelles activités productives (exemple de la filière éolienne en mer), notamment dans les domaines de l'industrie agroalimentaire, de la filière viticole et vinicole, des écotecnologies, du recyclage et de la valorisation des déchets, des éco-mobilités durables et du développement de l'hydrogène et le soutien d'une niche économique autour des activités liées à la glisse et au vent.

Le GRAND NARBONNE est aussi le territoire d'un tourisme durable entre terre et mer, étangs et Canal du Midi.

Dans ce cadre, la stratégie touristique communautaire se décline en six pôles d'offres touristiques complémentaires :

- Oenotourisme et gastronomie
- Ecotourisme
- Tourisme de savoir-faire
- Tourisme culturel et patrimonial
- Croissance et tourisme bleu, économie de la glisse et du vent
- Tourisme actif

Enfin, le territoire souhaite également porter une action volontariste en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle pour contribuer à la dynamique du tissu économique du Grand Narbonne en mettant en adéquation les compétences avec les besoins des entreprises.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Soutenir l'innovation et les domaines d'activités productifs du territoire pour un développement économique favorisant la croissance verte et l'économie circulaire

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Préserver et développer l'industrie tout en l'accompagnant vers la décarbonation (Fiche Objectif 18)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Soutenir la transformation de l'agriculture (viticulture, ostréiculture, oléiculture, salins, ...) et la transmission des exploitations (Fiche Objectif 19)
- ⇒ Objectif opérationnel 3 : Accompagner les entreprises vers les transitions écologique et numérique et soutenir leur développement dans une démarche de croissance verte et d'économie circulaire (Fiche Objectif 20)
- ⇒ Objectif opérationnel 4 : Valoriser l'attractivité du territoire par la promotion des domaines d'activités productifs et des filières innovantes (Fiche Objectif 21)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Soutenir et développer l'économie résidentielle et présentielle autour des domaines d'activités stratégiques

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Soutenir les commerces de proximité pour des cœurs de villages et villes vivants (Fiche Objectif 22)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Renforcer le patrimoine comme vecteur d'attractivité (Fiche Objectif 23)

- ⇒ Objectif opérationnel 3 : Favoriser le déploiement d'un maillage de tiers-lieux d'activité (Fiche Objectif 24)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Poursuivre une stratégie touristique de montée en gamme autour de 7 offres (écotourisme, tourisme de savoir-faire, tourisme culturel et patrimonial, croissance et tourisme bleu – économie de la glisse, tourisme actif, œnotourisme et gastronomie, tourisme industriel)

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Développer une économie liée au tourisme autour des domaines d'activités stratégiques (Fiche Objectif 25)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Mieux packager les offres touristiques (Fiche Objectif 26)
- ⇒ Objectif opérationnel 3 : Soutenir les actions en faveur des classements et labellisations d'excellence (Fiche Objectif 27)

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Poursuivre l'accueil des entreprises par un aménagement économique raisonné

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Mieux connaître et organiser l'offre foncière sur le territoire en favorisant la requalification de friches foncières et immobilières, situées ou non en ZAE (Fiche Objectif 28)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Innover dans les aménagements économiques pour s'adapter aux nouveaux modes de travail et aux contraintes environnementales (Fiche Objectif 29)

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Améliorer l'adéquation entre offre et demande de compétences, en particulier dans les secteurs en tension

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'insertion et l'emploi, en lien avec les secteurs en perte d'attractivité (Fiche Objectif 30)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Soutenir le développement d'une offre de formation en lien avec les métiers en tension (Fiche Objectif 31)

Concilier développement économique et impératif environnemental doit être la stratégie à mettre en œuvre pour répondre efficacement à la transition écologique.

La crise récente et que notre pays vit encore, a souligné l'importance de préserver les savoir-faire industriels, scientifiques et techniques français dans les secteurs essentiels.

Transversale et multidimensionnelle, la compétitivité du tissu économique repose pour partie sur la qualité des infrastructures et des services publics et sur la richesse de la concertation entre les différents acteurs du territoire, unis par l'ambition conjointe de poser les fondements solides d'une nouvelle économie locale.

4. LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE TRANSITIONS SOCIALES, CULTURELLES, NUMERIQUES ET D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Les objectifs partagés pour cette orientation ont vocation à conforter les solidarités et la cohésion territoriale du Grand Narbonne, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, dans un souci d'égalité et d'équilibre territorial

Il s'agit ainsi de traiter de thématiques variées ayant trait notamment aux équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, mais aussi des actions à mener pour accompagner les personnes vulnérables ou en situation de handicap pour rompre l'isolement et renforcer le lien social.

La santé représente également un axe majeur d'intervention, au regard des enjeux de vieillissement de la population et de désertification médicale, qui impactent tant les secteurs urbains, péri-urbains que ruraux.

Par ailleurs, le Grand Narbonne entend faire des pratiques sportives et culturelles des leviers d'inclusion et d'égalité concourant aussi à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Le Grand Narbonne étant un territoire attractif, il est également important sur ce territoire d'accompagner le parcours résidentiel des habitants et de poursuivre l'accueil des nouvelles populations par un habitat de qualité répondant à leurs nouvelles attentes.

L'aménagement de l'espace public constitue aujourd'hui un enjeu d'occupation et de partage des usages pour apporter une réponse proportionnée aux besoins des populations et du lien social ainsi qu'au développement économiques et aux exigences de la transition énergétique.

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural

⇒ Objectif opérationnel 1 : Entretien et restaurer le patrimoine public et privé (Fiche Objectif 32)

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Accompagner le parcours résidentiel des habitants et poursuivre l'accueil de nouvelles populations par un habitat de qualité et répondant aux nouvelles attentes

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Adapter l'habitat au vieillissement de la population et à la solidarité intergénérationnelle (Fiche Objectif 33)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Lancer des expérimentations pour rénover le patrimoine bâti et identifier de nouveaux modèles d'habitat (Fiche Objectif 34)

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Favoriser la richesse humaine et la solidarité pour rompre l'isolement des personnes et renforcer l'accompagnement social

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Développer l'offre d'éducation, d'animation, d'accompagnement et de prévention pour la jeunesse (Fiche Objectif 35)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Soutenir la création des lieux préservant la convivialité et le lien social (Fiche Objectif 36)

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Faire de la culture et du sport un levier d'émancipation sur le territoire et favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Développer le sport et la culture et mailler les équipements (Fiche Objectif 37)

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : Développer un meilleur niveau de services (petite enfance, éducation, accessibilité / handicap, personnes âgées, santé, ...) répondant à l'évolution des modes de vie et luttant contre les inégalités

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Faciliter l'organisation de l'offre de soins sur le territoire (Fiche Objectif 38)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Maintenir et développer l'offre de services publics et de proximité (Fiche Objectif 39)

Objectif stratégique 6 : Aménagement de l'espace public pour une réponse adaptée aux besoins des populations, du développement économique, du lien social et de la transition énergétique

- ⇒ Objectif opérationnel 1 : Requalifier les axes structurants avec un partage des usages adapté aux enjeux (Fiche Objectif 40)
- ⇒ Objectif opérationnel 2 : Soutenir les opérations de desserte des entreprises et centres d'intérêt (Fiche Objectif 41)
- ⇒ Objectif opérationnel 3 : Préserver le cadre de vie des habitants par des moyens de prévention (Fiche Objectif 42)

Conclusion Orientation 4

Le Grand Narbonne et ses communes s'engagent pour conforter les solidarités et les cohésions au service du développement du territoire.

La stratégie portée nécessite une démarche coordonnée s'inscrivant dans la perspective d'un modèle de développement harmonieux et inclusif pour être partagée.

L'objectif est de promouvoir la qualité du territoire pour une attractivité résidentielle pérenne. Cette attractivité passe par une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que de loisirs, dans une logique de maillage et de reconnaissance des espaces de vie et dans le respect de l'équilibre et de la solidarité, gardiens du mieux vivre ensemble.

Le Grand Narbonne projette dans l'avenir, de devenir un laboratoire de l'innovation territoriale pour accompagner les transitions sociales et démocratiques de la société et replacer le citoyen au cœur des projets communaux et intercommunaux et le rendre acteur de son territoire.

ANNEXE 4

OBJECTIFS STRATEGIQUES
ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

ORIENTATION 1 : LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE CROISSANCE VERTE, DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Objectif stratégique 1 : Rénover le patrimoine public / privé, lutter contre la précarité énergétique et favoriser la décarbonation des flottes de véhicules – FICHE OBJECTIF 1

Objectif stratégique 2 : Maîtriser les énergies renouvelables terrestres et marines – FICHE OBJECTIF 2

Objectif stratégique 3 : Connaître et préserver les écosystèmes exceptionnels du territoire pour maintenir la biodiversité et ses services écosystémiques – FICHE OBJECTIF 3

Objectif stratégique 4 : Soutenir les pratiques agricoles et alimentaires durables – FICHE OBJECTIF 4

Objectif stratégique 5 : Agir sur la qualité des sols pour une eau préservée et limiter la consommation d'eau – FICHE OBJECTIF 5

Objectif stratégique 6 : Protéger les habitants des risques naturels par un urbanisme plus durable et la réduction des vulnérabilités – FICHE OBJECTIF 6

Objectif stratégique 7 : Favoriser l'économie circulaire et la préservation de la ressource primaire – FICHE OBJECTIF 7

Objectif stratégique 8 : – Requalifier les centres anciens, les villes et villages du littoral dans une optique de transition écologique et / ou d'attractivité touristique durable - FICHE OBJECTIF 8

Objectif stratégique 9 : Objectif transversal – Sensibiliser les habitants aux pratiques durables dans la mise en œuvre de la transition environnementale – FICHE OBJECTIF 9

ORIENTATION 2 : LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE CONVERGENCE DES MOBILITES

Objectif stratégique 1 : Définir des stratégies de mobilité globale – FICHE OBJECTIF 10

Objectif stratégique 2 : Soutenir les grands projets ferroviaires, portuaires, fluviaux et aéroportuaires – FICHE OBJECTIF 11

Objectif stratégique 3 : Consolider le maillage du territoire communautaire par une offre cohérente de modes de transports collectifs, complémentaires et intermodaux

Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'offre et le maillage de transports en commun existante et anticiper les impacts climatiques sur certaines lignes – FICHE OBJECTIF 12 (A VENIR 2022)

Objectif opérationnel 2 : Développer le covoiturage et identifier les secteurs à enjeux pour des zones de covoiturage, développer l'auto-partage et le vélo-partage – FICHE OBJECTIF 13

Objectif stratégique 4 : Développer les modes actifs de déplacements par le déploiement des services et infrastructures associées (voies vertes, Canal du Midi, Canal de la Robine, ...), en prenant en compte les usages des habitants et des entreprises

Objectif opérationnel 1 : Développer des liaisons sécurisées quotidiennes cyclables et pédestres intercommunales et communales en fonction des usages – FICHE OBJECTIF 14

Objectif opérationnel 2 : Déployer des infrastructures et services pour une mobilité durable – FICHE OBJECTIF 15

Objectif opérationnel 3 : Accompagner le développement de zones à faibles émissions – FICHE OBJECTIF 16

Objectif stratégique 5 : Avoir recours aux énergies alternatives pour une mobilité durable

Objectif opérationnel 1 : Déployer l'hydrogène vert et le bioGNV dans les transports – FICHE OBJECTIF 17

ORIENTATION 3 : LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE D'INNOVATION ECONOMIQUE ET D'EMPLOI

Objectif stratégique 1 : Soutenir l'innovation et les domaines d'activités productifs du territoire pour un développement économique favorisant la croissance verte et l'économie circulaire

Objectif opérationnel 1 : Préserver et développer l'industrie tout en l'accompagnant vers la décarbonation – FICHE OBJECTIF 18
Objectif opérationnel 2 : Soutenir la transformation de l'agriculture (viticulture, ostréiculture, oléiculture, salins, ...) et la transmission des exploitations – FICHE OBJECTIF 19
Objectif opérationnel 3 : Accompagner les entreprises vers les transitions écologique et numérique et soutenir leur développement dans une démarche de croissance verte et d'économie circulaire – FICHE OBJECTIF 20
Objectif opérationnel 4 : Valoriser l'attractivité du territoire par la promotion des domaines d'activités productifs et des filières innovantes – FICHE OBJECTIF 21
Objectif stratégique 2 : Soutenir et développer l'économie résidentielle et présente autour des domaines d'activités stratégiques
Objectif opérationnel 1 : Soutenir les commerces de proximité pour des cœurs de villages et villes vivants – FICHE OBJECTIF 22
Objectif opérationnel 2 : Renforcer le patrimoine comme vecteur d'attractivité – FICHE OBJECTIF 23
Objectif opérationnel 3 : Favoriser le déploiement d'un maillage de tiers-lieux d'activités – FICHE OBJECTIF 24
Objectif stratégique 3 : Poursuivre une stratégie touristique de montée en gamme autour de 7 offres (écotourisme, tourisme de savoir-faire, tourisme culturel et patrimonial, croissance et tourisme bleu – économie de la glisse, tourisme actif, œnotourisme et gastronomie, tourisme industriel)
Objectif opérationnel 1 : Développer une économie liée au tourisme autour des domaines d'activités stratégiques – FICHE OBJECTIF 25
Objectif opérationnel 2 : Mieux packager les offres touristiques – FICHE OBJECTIF 26
Objectif opérationnel 3 : Soutenir les actions en faveur des classements et labellisations d'excellence – FICHE OBJECTIF 27
Objectif stratégique 4 : Poursuivre l'accueil des entreprises par un aménagement économique raisonné
Objectif opérationnel 1 : Mieux connaître et organiser l'offre foncière sur le territoire en favorisant la requalification de friches foncières et immobilières, situées ou non en ZAE – FICHE OBJECTIF 28
Objectif opérationnel 2 : Innover dans les aménagements économiques pour s'adapter aux nouveaux modes de travail et aux contraintes environnementales - FICHE OBJECTIF 29
Objectif stratégique 5 : Améliorer l'adéquation entre offre et demande de compétences, en particulier dans les secteurs en tension
Objectif opérationnel 1 : Renforcer l'insertion et l'emploi, en lien avec les secteurs en perte d'attractivité – FICHE OBJECTIF 30
Objectif opérationnel 2 : Soutenir le développement d'une offre de formation en lien avec les métiers en tension – FICHE OBJECTIF 31
ORIENTATION 4 : LE GRAND NARBONNE, TERRITOIRE DE TRANSITIONS SOCIALES, CULTURELLES, NUMERIQUES ET D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Objectif stratégique 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural

Objectif opérationnel 1 : Entretien et restauration le patrimoine public et privé - FICHE OBJECTIF 32

Objectif stratégique 2 : Accompagner le parcours résidentiel des habitants et poursuivre l'accueil de nouvelles populations par un habitat de qualité et répondant aux nouvelles attentes

Objectif opérationnel 1 : Adapter l'habitat au vieillissement de la population et à la solidarité intergénérationnelle - Fiche Objectif 33

Objectif opérationnel 2 : Lancer des expérimentations pour rénover le patrimoine bâti et identifier de nouveaux modèles d'habitat – FICHE OBJECTIF 34 (A VENIR 2022)

Objectif stratégique 3 : Favoriser la richesse humaine et la solidarité pour rompre l'isolement des personnes et renforcer l'accompagnement social

Objectif opérationnel 1 : Développer l'offre d'éducation, d'animation, d'accompagnement et de prévention pour la jeunesse – FICHE OBJECTIF 35

Objectif opérationnel 2 : Soutenir la création des lieux préservant la convivialité et le lien social – FICHE OBJECTIF 36

Objectif stratégique 4 : Faire de la culture et du sport un levier d'émancipation sur le territoire et favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives

Objectif opérationnel 1 : Développer le sport et la culture et mailler les équipements – FICHE OBJECTIF 37

Objectif stratégique 5 : Développer un meilleur niveau de services (petite enfance, éducation, accessibilité / handicap, personnes âgées, santé, ...) répondant à l'évolution des modes de vie et luttant contre les inégalités

Objectif opérationnel 1 : Faciliter l'organisation de l'offre de soins sur le territoire – FICHE OBJECTIF 38 (A VENIR 2022)

Objectif opérationnel 2 : Maintenir et développer l'offre de services publics et de proximité – FICHE OBJECTIF 39

Objectif stratégique 6 : Aménagement de l'espace public pour une réponse adaptée aux besoins des populations, du développement économique, du lien social et de la transition énergétique

Objectif opérationnel 1 : Requalifier les axes structurants avec un partage des usages adapté aux enjeux – FICHE OBJECTIF 40

Objectif opérationnel 2 : Soutenir les opérations de desserte des entreprises et centres d'intérêt – FICHE OBJECTIF 41

Objectif opérationnel 3 : Préserver le cadre de vie des habitants par des moyens de prévention – FICHE OBJECTIF 42

ANNEXE 4

PREMIER RECUEIL DES PROJETS DES COMMUNES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE DU GRAND NARBONNE

CRTE – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Premier recueil des projets des communes du GRAND NARBONNE, Communauté d'Agglomération au 02. 12. 2021

Années de réalisation / tranches	Orientations	Objectifs Stratégiques	Porteurs de projet	Intitulé du projet	Coût HT	Coût total
2022	Orientation 4	OS 5	ARGELIERS	Centre municipal de santé	650 000 € HT	
2023	Orientation 4	OS 3	ARGELIERS	Café de Pays	200 000 € HT	
2024	Orientation 4	OS 4	ARGELIERS	Création de 2 cours de tennis + 1 Paddle + 1 club house	320 000 € HT	
2025	Orientation 4	OS 6	ARGELIERS	Aménagement chemin de BIZE	250 000 € HT	
2021	Orientation 4	OS 3	ARMISSAN	Acquisition terrain salle des fêtes		125 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Acquisition terrain avenue de NARBONNE		50 000 €
2021	Orientation 2	OS 4	ARMISSAN	Acquisition terrain pour voie verte		25 000 €
2022	Orientation 4	OS 3	ARMISSAN	Acquisition bâtiment pour associations		250 000 €
2021	Orientation 4	OS 5	ARMISSAN	Etudes Ecole		10 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Etude Parking		5 000 €
2022	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Etude Centre village		20 000 €
2021	Orientation 4	OS 5	ARMISSAN	Etude Agence postale		10 000 €
	Orientation 1	OS 5	ARMISSAN	Etude ALRS		5 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Etude rue du commerce		8 000 €
2022	Orientation 4	OS 2	ARMISSAN	Etude HLM J Jaurès		15 000 €
2022 - 2023	Orientation 1	OS 5	ARMISSAN	Travaux ALRS		490 000 €
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Avenue Méditerranée		750 000 €
2022	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Rue du commerce		60 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Passerelle Aspres sortie		25 000 €
2023	Orientation 4	OS 5	ARMISSAN	Travaux écoles		300 000 €
2023	Orientation 2	OS 4	ARMISSAN	Travaux Voie verte		A préciser
2023	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Centre village		200 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Parking Terrain des sports		20 000 €
2022	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Parking Salle des fêtes		30 000 €
2022	Orientation 4	OS 4	ARMISSAN	Travaux Aire de sport multiple		25 000 €

2023	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Aménagement entrées du village		15 000 €
2021 - 2024	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Réfection voirie		400 000 €
2021 - 2024	Orientation 4	OS 6	ARMISSAN	Travaux Chemins de vigne		100 000 €
2022	Orientation 4	OS 5	ARMISSAN	Travaux Agence postale		150 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	BAGES	Restructuration route d'ESTARAC		92 000 €
2021	Orientation 4	OS 6	BAGES	Restructuration rue A Césaire (voirie + containers ordures, ...)		293661,30 €
2021	Orientation 1	OS 1	BAGES	Eclairage La Falaise	A préciser	A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	BAGES	Etude PLU	A préciser	A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	BAGES	Etude Aménagement La Rivière	A préciser	A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	BAGES	Etude jalonnement et stationnement	A préciser	A préciser
2021	Orientation 4	OS 5	BAGES	Restructuration de la mairie		49 788 €
2021	Orientation 1	OS 1	BIZANET	Installation d'un système de chauffage thermodynamique à l'école primaire Tranche 2		24 920 €
2021	Orientation 4	OS 4	BIZANET	Création d'un city stade		56 575 €
A préciser	Orientation 1	OS 8	BIZE MINERVOIS	Revitalisation du centre ancien		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 4	BIZE MINERVOIS	Opération Bourg Centre – Volet Sport / Tourisme		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 1	BIZE MINERVOIS	Opération Bourg Centre – Volet Patrimoine / Culture / Tiers Lieux		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 1	BIZE MINERVOIS	Opération Bourg Centre – Volet Patrimoine / Tourisme / Culture		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 1	BIZE MINERVOIS / projet privé	Opération Bourg Centre – Volet Patrimoine / Tourisme		A préciser
A préciser	Orientation 1	OS 1	BIZE MINERVOIS	Rénovation énergétique des bâtiments – Construction des ateliers municipaux avec toitures photovoltaïques		A préciser
A préciser	Orientation 1	OS 1	BIZE MINERVOIS	Rénovation énergétique des bâtiments – Changement des menuiseries bâtiments communaux		A préciser
A préciser	Orientation 2	OS 4	BIZE MINERVOIS	Mobilités – Création d'une voie verte (circulade piétonne) autour du village		A préciser
A préciser	Orientation 2	OS 4	BIZE MINERVOIS	Mobilités – Création d'une voie verte (piste cyclable et piétonne) entre BIZE MINERVOIS et CABEZAC le long de l'ancienne voie ferrée)		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	BIZE MINERVOIS	Mobilités – Aménagement d'une nouvelle entrée au		A préciser

				village par la RD26 entre BIZE MINERVOIS et AGEL permettant notamment un accès au camping sécurisé et direct		
A préciser	Orientation 2	OS 3	BIZE MINERVOIS	Mobilité Intercommunale : Remise en état de la ligne ferroviaire BIZE / NARBONNE avec création d'un parking et d'une gare au niveau de CABEZAC		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	BIZE MINERVOIS	Mobilité / Economie		A préciser
A préciser	Orientation 3	Os 1	BIZE MINERVOIS	Economie : projet d'exploitation de l'eau carbo gazeuse		A préciser
2022 - 2025	Orientation 1	OS 1	CAVES	Aménagement + extension du Foyer rural		650 000 € TTC
2023 - 2024	Orientation 1	OS 1	CAVES	Travaux Rénovation Mairie		20 000 € TTC
2022 - 2025	Orientation 4	OS 6	CAVES	Travaux de rénovation Voirie		80 000 €
2023 - 2024	Orientation 1	OS 1	CAVES	Espace Caves municipal		80 000 €
2024	Orientation 4	OS 1	CAVES	Travaux Eglise		150 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	CAVES	Travaux Cimetière		50 000 €
A préciser	Orientation 3	OS 2	CAVES	Aménagement local pour commerce ambulant		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 3	CAVES	Aménagement Aire de Jeux		100 000 €
	Orientation 4	OS 3 et OS 5	CAVES	Equipement sportif scolaire		A préciser
2023	Orientation 4	OS 5	CAVES	Bourg centre – Aménagement espace Bentaboulet (ancienne cave)		200 000 €
2021	Orientation 1	OS 1	COURSAN	Rénovation éclairage public		29 975 €
2021	Orientation 1	OS 5	COURSAN	Réalisation d'une aire de lavage		437 805 €
2021	Orientation 4	OS 5	COURSAN	Création d'un espace sportif Marcel Faure		1 035 342 €
2021	Orientation 4	OS 5	COURSAN	Création d'un restaurant scolaire		259 561 €
2021	Orientation 4	OS 5	COURSAN	Informatisation des écoles		51 140 €
2021	Orientation 1	OS 1	COURSAN	Travaux crèche		23 726 €
2021	Orientation 4	OS 6	COURSAN	Caméras de vidéo protection et caméras piétons		27 160 €
2021	Orientation 1	OS 1	COURSAN	Travaux isolation bâtiments communaux		190 392 €
2021	Orientation 1	OS 6	CUXAC D'AUDE	Désimperméabilisation		212 132 €
2021	Orientation 4	OS 4	CUXAC D'AUDE	Construction d'un pumptrack		225 000 €
2021	Orientation 1	OS 1	CUXAC D'AUDE	Climatisation école maternelle		33 995 €
2021	Orientation 1	OS 1	CUXAC D'AUDE	Rénovation thermique école primaire		48 167 €
2021	Orientation 4	OS 5	CUXAC D'AUDE	Equipement numérique des écoles		14 550 €

2021	Orientation 4	OS 6	CUXAC D'AUDE	Aménagement du boulevard Général de Gaulle		480 443 €
2021	Orientation 1	OS 6	CUXAC D'AUDE	Pluvial du boulevard Général de Gaulle		179 006 €
2021	Orientation 4	OS 5	MEDECINS	Installation médecins		A préciser
2022 - 2025	Orientation 4	OS 6	FLEURY D'AUDE	Réfection Avenue de Valmy		2 500 000 €
2022 - 2024	Orientation 4	OS 6	FLEURY D'AUDE	Réfection Chemin du Chichoulet		1 000 000 €
2022 - 2023	Orientation 4	OS 5	FLEURY D'AUDE	Création Maison de santé		400 000 €
2022 - 2023	Orientation 4	OS3	FLEURY D'AUDE	Création Maison des associations		600 000 €
2022	Orientation 4	OS 3	FLEURY D'AUDE	Transformation d'une maison d'habitation en Maison des Jeunes		200 000 €
2023	Orientation 4	OS 4	FLEURY D'AUDE	Transformation d'une ancienne cantine en école de musique		200 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	FLEURY D'AUDE	Réhabilitation de l'Hôtel de ville (avec création d'une placette à l'arrière)		1 500 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	FLEURY D'AUDE	Réhabilitation front de mer opération « Clape au cœur »		3 800 000 €
2022 - 2025	Orientation 4	OS 6	FLEURY D'AUDE	Création voie de contournement Saint - Pierre		1 800 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	FLEURY D'AUDE	Réfection de voiries diverses		1 000 000 €
2022 - 2025	Orientation 4	OS 5	FLEURY D'AUDE	Matériel et services techniques		600 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	FLEURY D'AUDE	Rénovation réseau électrique (passage LED)		1 000 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	FLEURY D'AUDE	Développement numérique et vidéo protection		500 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 4	FLEURY D'AUDE	Divers (équipements sportifs ...)		500 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	GINESTAS	Remplacement huisseries bâtiments public	A préciser	A préciser
2022	Orientation 1	OS 4	GINESTAS	Jardins des champs / jardin pédagogique / circuits courts		67 000 €
2023	Orientation 1	OS 6	GINESTAS	Désimperméabilisation cour des écoles	A préciser	A préciser
2022	Orientation 4	OS 6	GINESTAS	Aménagement Avenue de la GINESTO		1 397 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	GINESTAS	Rue du couvent / démolition	A préciser	A préciser
2023	Orientation 1	OS 1	GINESTAS	Place du marché / réhabilitation	A préciser	A préciser
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	GINESTAS	Maison des associations / réhabilitation ancien presbytère		665 446 €
2021	Orientation 4	OS 5	GINESTAS	Création d'une Maison France Service		77 775 €
2022 - 2023	Orientation 4	OS 6	GRUISSAN	Aménagement Boulevard Pech Maynaud		1 545 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Eclairage public		2 835 700 €

2022 - 2023	Orientation	OS	GRUISSAN	Clos de l'Estret		140 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Rénovation énergétique des bâtiments		400 000 €
2022 - 2024	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Palais des congrès		1 980 000 €
2022 - 2026	Orientation 2	OS 4	GRUISSAN	Pistes cyclables		1 995 000 €
2023 - 2025	Orientation	OS	GRUISSAN	Accès aux plages		450 000 €
2022	Orientation	OS	GRUISSAN	Cuves à carburant pêcheurs		A préciser
2024	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Tribune stade		1 000 000 €
2022	Orientation 1	OS 8	GRUISSAN	AMI Copropriétés		250 000 €
2022	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Maison France Services		30 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Gendarmeries		250 000 €
A préciser	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Extension gendarmerie territoriale		A préciser
2022	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Ecole façade et toiture		180 000 €
A préciser	Orientation 1	OS 6	GRUISSAN	Désimperméabilisation écoles		610 000 €
2022 - 2023	Orientation	OS	GRUISSAN	Postes de secours		100 000 €
2024	Orientation 4	OS 3	GRUISSAN	Cap au large (centre de loisirs)		100 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	GRUISSAN	Chemins ruraux		300 000 €
2023	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Accès libre complexe sportif Mateille		116 573 €
2023 et 2026	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Pelouse stade foot honneur		880 500 €
2023	Orientation 4	OS 3	GRUISSAN	Club house tennis		241 600 €
2025	Orientation 4	OS 3	GRUISSAN	Club house volley		100 000 € estimé
2025	Orientation 4	OS 3	GRUISSAN	Club house pétanque		30 000 € estimé
2025	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Boulodrome couvert		200 000 € estimé
2023	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Espace sportif bois de l'étang		535 680 €
A préciser	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Skate park		150 000 € estimé
2022 - 2026	Orientation 4	OS 4	GRUISSAN	Aires de jeux		125 000 € enveloppe
2025	Orientation	OS	GRUISSAN	L'Escale		750 000 € estimé
A préciser	Orientation	OS	GRUISSAN	Forum		218 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Matériel roulant		480 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Matériel informatique et sonorisation		75 000 €
2024 - 2025	Orientation	OS	GRUISSAN	EAC		219 600 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	GRUISSAN	Vidéo protection		150 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Accessibilité		60 000 €
2023 - 2026	Orientation 1	OS 6	GRUISSAN	Cadre de vie / espace vert		40 000 €
2025	Orientation 4	OS 5	GRUISSAN	Cimetière		250 000 €

2025	Orientation 4	OS 6	GRUISSAN	Passerelle tour étang		55 000 €
2025	Orientation 1	OS 1	GRUISSAN	Rénovation de l'Hôtel de ville		360 000 €
A préciser	Orientation 1	OS 8	LA PALME	Bourg centre		1 400 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	LA PALME	Hangar ST		250 000 €
A préciser	Orientation 1	OS 5	LA PALME	Ancienne école		500 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	LA PALME	Voirie et EP		1 500 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	LA PALME	Bâtiments et matériel		500 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	LA PALME	Cimetière		100 000 €
2022	Orientation 1	OS 8	LEUCATE	Le Labyrinthe : aménagement d'un lieu de vie	626 000 €	
2022 - 2023	Orientation 1	OS 8	LEUCATE	Mail de la CLARIANELLE / Requalification d'un quartier	3 100 000 € HT	
2022	Orientation 1	OS 8	LEUCATE	Renaturation de la presqu'île du port	280 000 € HT	
2022	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Passerelle « village Naturistes »	650 000 € HT	
2023	Orientation 4	OS 5	LEUCATE	Reconstruction de la capitainerie de Port Leucate	A préciser	
2023 - 2024	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Ponton de Port Leucate	1 000 000 € HT	
2024 - 2025	Orientation 4	OS 4	LEUCATE	Création d'une nouvelle base nautique	A préciser	
2024 - 2025	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Requalification des abords de la place J. CHIRAC	600 000 € HT	
2023 - 2024	Orientation 3	OS 2	LEUCATE	Développement de l'attractivité des points de ventes directes des pêcheurs et ostréiculteurs	Entre 50 000 et 60 000 € HT / dossier	
2024	Orientation 2	OS 3	LEUCATE	Création d'un Pôle d'Echange multimodal	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 6	LEUCATE	Plan de Végétalisation annuel	Entre 30 et 60 000 € HT	
A préciser	Orientation 1	OS 6	LEUCATE	Plan biennuel de lutte contre l'érosion et l'entretien du trait de côte	20 à 30 000 € HT	
2025	Orientation 4	OS 4	LEUCATE	Création d'un équipement sportif de type « bol / pumptrack »	350 000 € HT	
2026	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Aménagement des abords de l'école de Leucate Village	A préciser	
2025 - 2026	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Aménagement du carrefour Avenue de la Caramoun / Avenue Jean Jaurès	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	LEUCATE	Projet de déplacement de la médiathèque	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 4	LEUCATE	Reconstruction de l'école de musique	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 6	LEUCATE	Création d'un parking pour réguler la fréquentation de la falaise	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 3	LEUCATE	Création d'une Maison des seniors	A préciser	

A préciser	Orientation 1	OS 1	LEUCATE	Plan de rénovation énergétique des bâtiments	A préciser	
2023 -			MAILHAC	Construction Groupe scolaire		800 000 € coût estimé net de subventions
2021	Orientation 1	OS 5	MOUSSAN	Création et aménagement aire de lavage et de remplissage		147 408,25 €
2021	Orientation 1	OS 1	MOUSSAN	Réfection de la toiture de l'école Lucie Aubrac		24 342 €
2022 - 2024	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Opération préalable au projet des Allées de la Robine : études et confortation du pont de l'Avenir		500 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Création des Allées de la Robine phase 1 (Quai Victor Hugo et Vallière)		15 000 000 €
2021 - 2023	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Finalisation de l'opération d'aménagement de l'espace public de l'entrée Est (Berges de la Robine, abords et stationnement du NARBOVIA et du Théâtre)		5 000 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Aide à la réhabilitation du parc de logements privés		170 000 € €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Mesure coercitives – travaux d'office		200 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etude sur la vacance des logements		36 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Traitement des îlots dégradés		291 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Réaliser un schéma directeur du stationnement		24 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etablir un plan de circulation et requalifier le carrefour de la médiathèque		A préciser
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Aide aux travaux des cellules commerciales vacantes		300 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Aide rénovation devantures commerciales		600 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etude signalétique commerciale		12 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etude autour du PSAT (Aménagement abords, programmation ...)		A préciser

2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etude devenir Eglise Lamourguier		A préciser
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Aménager une entrée lisible par la rue ancienne porte de Béziers		110 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Etude aménagement et mise en valeur des quais du canal ouest dont port fluvial		120 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Mettre en scène le parvis Eglise Saint Sébastien		20 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Poursuivre aménagement rue du Luxembourg		220 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	« Action Cœur de ville » / Aménager les placettes de bourg		720 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Démolition et confortation de l'immeuble rue du Luxembourg		120 000 €
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Projet écotouristique de valorisation du domaine du Grand Castelou		8 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Mise en accessibilité des bâtiments communaux		500 000 €®
2021 - 2023	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Crèche le Jardin (reconstruction et extension d'un multi-accueil de jeunes enfants)		3 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Poursuite du programme de rénovation durable des écoles		1 800 000 €
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Extension de l'école élémentaire Matthieu Peyronne		1 400 000 €
2021 - 2022	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Finalisation du programme de création d'une cantine dans chaque école maternelle		415 000 €
2021 - 2025	Orientation 4		NARBONNE	Rénovation de la piscine du Palais du Travail		6 200 000 €
2021 - 2024	Orientation 4	OS 4	NARBONNE	Création de Loges – Parc des sports et de l'amitié		4 500 000 €
2021 - 2024	Orientation 4	OS 4	NARBONNE	Rénovation et renforcement de l'éclairage du Stade d'honneur		750 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Aménagement de nouveaux espaces d'accueil dans les cimetières		1 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 8	NARBONNE	Aménagement durable du boulevard de la Méditerranée et promenade du front de mer		8 000 000 €
A Préciser	Orientation 2	OS 4	NARBONNE	Extension du maillage des itinéraires cyclables (boulevard de ceinture et jonction avec le réseau existant)		1 000 000 €
2021 - 2023	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Réhabilitation du Pont de Carcassonne		7 600 000 €

						(22 000 000 si ouvrage neuf)
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Préservation des voiries et ouvrage d'art existants		3 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 2	OS 2	NARBONNE	Aménagement des berges du Canal de la Robine (bornes connectées pour la concession portuaire, batardeau et navette dédiés à la propreté)		120 000 €
2021 – 2026	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Digitalisation du port de Narbonne-Plage		50 000 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Déploiement d'outils de pilotage de l'attractivité sur Narbonne et la station NP (Mytraffic)		54 000 €
2021 6 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Limitation de l'imperméabilisation des sols dans les projets espace public		3 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 2	OS 4	NARBONNE	Aménagement modes actifs lors d'opération d'entretien		3 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Préservation des voiries et ouvrage d'art existants spécifiques à Narbonne Plage		1 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Renouvellement entretien courant du mobilier urbain et des dispositifs de signalisation routière		1 500 000 €
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Migration du parc de véhicules vers des motorisations à faible émission		1 000 000 €
2021 - 2022	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Finalisation de la coulée verte de la rocade : végétalisation et équipements de proximité		1 000 000 €
2021 - 2023	Orientation 4	OS 2	NARBONNE	Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) de la cité Les Peupliers		1 500 000 €
2022	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Poursuite du programme de rénovation complète des rues Naquet et Lebon, dans le cadre de l'effacement des réseaux de ces axes		500 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 1	NARBONNE	Valorisation de l'ensemble monumental Palais – Musée des Archevêques phase 1 (Palais Vieux)		6 500 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 1	NARBONNE	Programme de restauration des collections d'œuvres d'art		442 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 1	NARBONNE	Travaux de préservation des monuments historiques		250 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Travaux d'entretien et d'amélioration durable des bâtiments communaux		9 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Programme « économies d'énergie » dans les bâtiments communaux		2 500 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 2	NARBONNE	Implantation de panneaux photovoltaïques en toiture		200 000 €

				de CTM pour la production d'eau chaude et l'autoconsommation électrique		
2021 - 2026	Orientation 4	OS 4	NARBONNE	Augmentation de la capacité d'accueil du Théâtre de la nature à Narbonne-Plage et aménagement logistique		170 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Raccordement au réseau de chaleur de l'école Charles Perrault		65 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Réaménagement de l'accueil de la Maison des Services à Saint Jean Saint Pierre		300 000 €
2022	Orientation 4	OS 1	NARBONNE	Confortation du Château de Montplaisir		130 000 €
2021 6 2026	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Logiciels et matériels informatiques divers		1 875 000 €
2021			NARBONNE	Opportunités d'acquisitions foncières		3 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Programme d'Aménagement d'ensemble (PAE) CRABIT		3 500 000 €
2021 - 2022	Orientation 4	OS 2	NARBONNE	Projet Urbain Partenarial (PUP) Sainte - Louise		3 000 000 €
2021 6 2022	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Passerelle Sainte Louise		4 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Rénovation de l'éclairage public / Contrat Performance Energétique		5 000 000 €
2022	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Adaptation de l'hélistation pour un usage 24h/24 des transports sanitaires		200 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Extension du parc de caméras		500 000 €
2021 - 2025	Orientation 4	OS 3	NARBONNE	Rénovation et restructuration du Picou (colonie)		A préciser
2021 - 2026	Orientation 4	OS 2	NARBONNE	Restructuration de la Cité des Platanes		A préciser
2021 - 2026	Orientation 4	OS 3	NARBONNE	Rénovation et extension de l'Arche (QPV)		A préciser
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Rénovation et extension de l'école Zola (QPV – REP)		A préciser
2021 - 2026	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Aménagement de Montplaisir en ACM et centre de restauration		A préciser
2021 - 2026	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Projet Campus Ferry (1 ^{er} et second degré)		A préciser
2021 - 2026	Orientation 2	OS 4	NARBONNE	Développer une navette fluviale assurant le lien avec le cœur de ville, le NARBOVIA et le Grand Castelou)		A préciser
2021 6 2026	Orientation 1	OS 4	NARBONNE	Favoriser l'implantation de ruchers sur le territoire		A préciser
2021 6 2026	Orientation 1	OS 4	NARBONNE	Encourager l'écopastoralisme		A préciser
2021 6 2026	Orientation 3	OS 3	NARBONNE	Obtention de labels pour le Port Fluvial et les marchés		A préciser
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Mettre en œuvre les scénarios de protection du quartier au regard des modélisations de submersion marine et d'érosion fournies par l'étude sur les aléas littoraux du SMDA /SMMAR		A préciser
	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Achat d'une laveuse avec système de réaspiration d'eau		200 000 €

				afin de réduire la consommation d'eau		
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Réaliser un plan de gestion sur zone humide littorale		31 500 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	NARBONNE	Rénovation du Pont des Marchands		1 000 000 €
2021 - 2025	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Plan de rénovation des espaces publics dans les QPV		A préciser
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	NARBONNE	Migrer les systèmes d'impressions vers des systèmes vertueux (basses consommations, sans rejet de particules fines, et limitant l'impact Carbone sur les réapprovisionnements en consommables)		A préciser
2021 - 2025	Orientation 4	OS 5	NARBONNE	Augmenter l'offre de Démarches Numériques aux Citoyens. Dématérialiser l'ensemble des process internes, et des documents à destination des agents		A préciser
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Protection des végétaux contre les parasites : chancre coloré, Xylella ... Prévention, actions d'abattage et de replantation		750 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Plantations d'espèces méditerranéennes et de végétaux pour lutter contre les îlots de chaleurs		250 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Végétalisation des façades et des quartiers		100 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 3	NARBONNE	Création d'un parcours botanique		100 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	NARBONNE	Centralisation et optimisation des systèmes d'irrigation		500 000 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 4	NARBONNE	Création d'aires de jeux multisports en entrée de ville		500 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 3	NARBONNE	Aménagement et restauration des milieux aquatiques de La Nautique		3 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	NARBONNE	Aménagement d'un parc végétalisé adapté aux enfants extraordinaires		300 000 €
2022	Orientation 1	OS 6	NEVIAN	Désimperméabilisation cour école		98 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	NEVIAN	Extension centre culturel		313 000 €
2023 - 2026	Orientation 4	OS 5	NEVIAN	Cimetière		30 000 €
2022	A Préciser		NEVIAN	Réserve foncière		100 000 €
2023 - 2024	Orientation 1	OS 1	NEVIAN	RDC Mairie		40 000 €
2022	Orientation 4	OS 1	NEVIAN	Restauration église		31 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	NEVIAN	Bâtiment STM		70 000 €
2023 - 2025	Orientation 4	OS 4	NEVIAN	Jeux jeunesse		200 000 €
2023	Orientation 1	OS 1	NEVIAN	Salle de classe		50 000 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 5	NEVIAN	Matériel STM		50 000 €

A préciser	Orientation 4	OS 5	OUVEILLAN	Construction d'une cantine		A préciser
2021	Orientation 1	OS 8	PEYRIAC DE MER	Modification PLU		7311 €
2021	Orientation 4	OS 6	PEYRIAC DE MER	EP divers réparations sinistres		5 000 €
2022	Orientation 4	OS 6	PEYRIAC DE MER	Effacement réseaux rue des salins		30 000 €
2021 - 2022	A préciser		PEYRIAC DE MER	Acquisition Terrains / Prémption		75 365 €
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	PEYRIAC DE MER	Voirie / divers		142 087 €
2021	Orientation 4	OS 6	PEYRIAC DE MER	Aménagement Vessie incendie Rue de l'étang		20 000 €
2021	Orientation 4	OS 1	PEYRIAC DE MER	Travaux église (Phase 1)		306 071 €
2021	Orientation 1	OS 1	PEYRIAC DE MER	Bâtiments divers		60 907 €
2021	Orientation 4	OS 5	PEYRIAC DE MER	Achat de matériel		19 423 €
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	PEYRIAC DE MER	Aménagement Place Joseph Aubin Fabre		743 000€
2021	Orientation 1	OS 1	PEYRIAC DE MER	Acquisition véhicule PM		22 000 €
2024	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Tribune Roger Couderc avec salles		500 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Extension Elie Ferval tranche 2		50 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Bâtiment CAYROL		250 000 € (enveloppe)
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Bâtiments scolaires (transition énergétique et recalibrage espaces communs)		200 000 € (enveloppe)
2021 et 2025	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Piscine : traitement de l'air et aménagements intérieurs		300 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Aménagement locaux SMEJ		25 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Climatisation gendarmerie + villas 1 et 2		50 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Toit isolation gymnase Monnet (transition énergétique)		100 000 € (enveloppe)
2023	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Création coulisses agrandissement gymnase Monnet		250 000 € (enveloppe)
2021 - 2024	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Extension Hôtel de ville		1 000 000 € (enveloppe)
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Vestiaires Jean Moulin		320 000 €

						(enveloppe)
2021 - 2022	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Hangar Services Techniques		150 000 € (enveloppe)
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	PAVE		720 000 € (enveloppe)
2021 - 2023	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	AD'Ap		340 000 € (enveloppe)
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Voirie		2 700 000 € (enveloppe)
2021 - 2026	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Eclairage public		2 100 000 € (enveloppe)
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Eaux pluviales (avenant de transfert)		360 000 € (enveloppe)
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Vidéo protection		1 020 000 € (enveloppe)
A Préciser	Orientation 4	OS 5	PORT LA NOUVELLE	Acquisitions diverses		2 100 000 € (enveloppe)
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Quai du Port / Avenue de la Mer		16 000 000 € (enveloppe)
2023 - 2025	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Desserte La Nouvelle Sud		1 500 000 € (enveloppe)
2023 - 2025	Orientation 2	OS 4	PORT LA NOUVELLE	Chemin des vignes zone naturelle		500 000 € (enveloppe)
2024 - 2026	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Pont Canal Antichars		800 000 € (enveloppe)
2021	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Avenue de Catalogne		970 000 € (enveloppe)
2025	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Extension Parking cimetière		200 000 € (enveloppe)
2022 - 2024	Orientation 1	OS 1	PORT LA NOUVELLE	Aménagement abords HLM		1 400 000 € (enveloppe)
2022 - 2023	Orientation 2	OS 4	PORT LA NOUVELLE	Abords maison éclusière + chemin de halage + passerelle		1 500 000 € (enveloppe)
2025	Orientation 2	Os 4	PORT LA NOUVELLE	Chemin de promenade jetée sud		200 000 € (enveloppe)
2024	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Aménagement terre - plain Cité des Mouette (régie)		60 000 €

						(enveloppe)
2024 - 2025	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Rue Alfred de Musset		1 800 000 € (enveloppe)
2023 - 2025	Orientation 2	OS 4	PORT LA NOUVELLE	Parking plage naturelle + piste + poste études		1 300 000 € (enveloppe)
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Rue de Verdun		438 000 € (enveloppe)
2022	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Rue Berlioz		186 000 € (enveloppe)
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	PORT LA NOUVELLE	Parking triangle rue de Verdun		110 000 € (enveloppe)
Echéancier à préciser	Orientation 4	OS 3	PORTEL DES CORBIERES	Création d'une maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie	A préciser / fourchette estimative > 3 000 000 € HT	
Echéancier à préciser	Orientation 4	OS 3	PORTEL DES CORBIERES	Création d'une Maison des Jeunes et de la Culture	A préciser	
Echéancier à préciser	Orientation 4	OS 6	PORTEL DES CORBIERES	Renforcement du dispositif de vidéo-protection	A préciser / fourchette estimative > 150 000 € HT	
Echéancier à préciser	Orientation 4	OS 6	PORTEL DES CORBIERES	Sécurisation des carrefours des entrées de villes	A préciser / fourchette estimative > 220 000 € HT	
Echéancier à préciser	Orientation 4	OS 5	PORTEL DES CORBIERES	Aménagement du cimetière communal	196 8145 € HT	
Echéancier à préciser	Orientation 1	OS 1	PORTEL DES CORBIERES	Agrandissement des ateliers municipaux	91 000 € HT	
2023 - 2025	Orientation 1	OS 8	POUZOLS MINERVOIS	Aménagement espace public		400 000 €
2024	Orientation 1	OS 1	POUZOLS MINERVOIS	Aménagement Ecole		50 000 €
2021	Orientation 1	OS 1	POUZOLS	Réhabilitation logement communal		100 000 €

			MINERVOIS			
2021 - 2025	Orientation 1	OS 8	POUZOLS MINERVOIS	Réhabilitation Centre ancien		295 000 €
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	POUZOLS MINERVOIS	Travaux électrification et renforcement		125 000 €
2022 - 2025	Orientation 1	OS 1	SAINT MARCEL SUR AUDE	Réhabilitation du gymnase	720 000 € HT	
Echéancier à préciser	Orientation 1	OS 1	SAINT MARCEL SUR AUDE	Pôle culturel extérieur arrière	200 000 € HT	
2022 - 2027	Orientation 1	OS 1	SAINT MARCEL SUR AUDE	Bâtiments communaux	280 000 € HT	
2021 - 2025	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Mairie et aménagement de la voirie	950 000 € HT	
2021 - 2022	Orientation 1	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Création parc	100 000 € HT	
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Voiries générales	480 000 € HT	
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Vidéo protection	130 000 € HT	
2022 - 2024	Orientation 1	OS 1	SAINT MARCEL SUR AUDE	Parking Maison médicale	920 000 € HT	
2022 - 2023	Orientation 2	Os 4	SAINT MARCEL SUR AUDE	RD 607 – Mon rêve – Aménagement piéton	190 000 € HT	
2021	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Rue de la coopérative	200 000 € HT	
2023 - 2026	Orientation 1	OS 8	SAINT MARCEL SUR AUDE	Centre ancien	500 000 € HT	
2021 - 2024	Orientation 2	OS 4	SAINT MARCEL SUR AUDE	Liaison douce jusqu'au Somail	504 000 € HT	
2021 - 2023	A Préciser	A préciser	SAINT MARCEL SUR AUDE	Plan de Réserve foncière	610 000 € HT	
2021 - 2025	Orientation 1	OS 1	SAINT MARCEL SUR AUDE	Plan d'éclairage public	100 000 € HT	
2021 - 2024	Orientation 4	OS 4	SAINT MARCEL SUR AUDE	Acquisition foncière et Création City et Skate Park	500 000 € HT	

2021 - 2023	Orientation 4	OS 4	SAINT MARCEL SUR AUDE	Aire de jeux	140 000 € HT	
2021	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Entrée de ville / Route de SALLELES	15 000 € HT	
2021	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Entrée de ville / Route de NARBONNE	60 000 € HT	
2021	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Entrée de ville / Route de SAINT-NAZAIRE	15 000 € HT	
2021 - 2022	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Rond-point du collège	25 000 € HT	
2021 - 2023	Orientation 4	OS 6	SAINT MARCEL SUR AUDE	Esplanade (Festivités)	50 400 € HT	
2021 - 2023	Orientation 4	OS 5	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Construction Ecole maternelle		2 850 000 €
2021 - 2024	Orientation 1	OS 8	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Sécurisation, Piétonisation, végétalisation, traversée de village, RD 124		950 000 €
2025	Orientation 4	OS 3	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Acquisition Café du village		180 000 €
2026	Orientation 1	OS 1	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Travaux Café		100 000 €
2026	A préciser		SAINT NAZAIRE D'AUDE	Acquisition Bâtiments anciens		180 000 €
2023	A préciser		SAINT NAZAIRE D'AUDE	Acquisition Bâtiments anciens		5 000 €
2022	Orientation 4	OS 1	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Restauration Eglise		20 000 €
2025	Orientation 4	OS 4	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Création d'un Pump Track		61 000 €
2026	Orientation 4	OS 5	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Maison de santé		150 000 €
2022	Orientation 1	OS 6	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Désimperméabilisation et aménagement du parking de la cave coop		70 000 €
2021 - 2022	Orientation 1	OS 8	SAINT NAZAIRE D'AUDE	Révision PLU		63 000 €
2022	Orientation 1	Os 1	SAINT NAZAIRE	Aménagement Poste		257 000€

			D'AUDE			
2025	A préciser		SAINT NAZAIRE D'AUDE	Terrain hôpital		200 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 5	SAINTE VALIERE	Construction d'un atelier pour les services techniques		A préciser
A préciser	Orientation 1	OS 1	SAINTE VALIERE	Aménagement de l'école et de ses abords		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 1	SAINTE VALIERE	Réfection, mise en sécurité et mise en valeur de la tour de l'Horloge		A préciser
A préciser	Orientation 4	OS 6	SAINTE VALIERE	Aménagement et mise en sécurité de l'entrée du village – Route de Ginestas		A préciser
2022 - 2026	Orientation 1	OS 1	SIGEAN	Programme éclairage public	500 000 € HT	
2023 - 2026			SIGEAN	Programme Requalification site ancienne Cave coopérative	2 205 000 € HT	
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	SIGEAN	Programme Réaménagement des voiries	1 041 665 € HT	
2022 – 2024 - 2026	Orientation 2	OS 4	SIGEAN	Programme Traversée cœur de ville + Création liaisons douces	1 590 000 € HT	
2022	Orientation 4	OS 6	SIGEAN	Programme Video protection	56 566 € HT	
2022	Orientation 4	OS 6	SIGEAN	Programme Rénovation Rue Cap de Roc T2	300 000 € HT	
2022 - 2024	Orientation 4	OS 5	SIGEAN	Programme de création cantine + pôle service enfance	1 000 000 € HT	
2023 - 2026	Orientation 1	OS 1	SIGEAN	Programme Requalification base nautique Port Mahon	2 142 000 € HT	
2025	Orientation 1	OS 1	SIGEAN	Programme Rénovation des bâtiments du Grand Salin	421 329 € HT	
2023	Orientation 1	OS 1	SIGEAN	Programme Mise aux normes PMR et rénovation thermique du cinéma	254 900 € HT	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Entrée EST : Parking, borne de recharge voitures électriques		
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Entrée EST : 3 places camping-cars	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Entrée OUEST : Déplacement monuments aux morts	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Entrée OUEST : Place de la Fontaine	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Entrée OUEST : Place bicentenaire	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Bâtiments : Appartements de premières urgences	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Bâtiments : Aménagement hangar communal	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Bâtiments : Maison de la chasse	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 1	TREILLES	Bâtiments : Extension mairie	A préciser	
A préciser	Orientation 3	OS 1	TREILLES	PLU : Extension Zone artisanale	A préciser	

A préciser	Orientation 4	OS 2	TREILLES	PLU : Habitations à Loyer Modéré	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 2	TREILLES	PLU : Lotissement résidentiel	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 2	TREILLES	Energies renouvelables : Photovoltaïques au sol sur l'ancienne carrière « LINAS »	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 2	TREILLES	Energies renouvelables : Photovoltaïques toiture hangar communal	A préciser	
A préciser	Orientation 1	OS 2	TREILLES	Energies renouvelables : Ombrières parking entrée Est	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 6	TREILLES	Vidéo protection : Installation de 4 caméras à lecture de plaque, un enregistreur, un matériel de visionnage	A préciser	
A préciser	Orientation 4	OS 5	VENTENAC EN MINERVOIS	Création d'une salle de remerciements – Nouveau cimetière		13 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Travaux de voirie – Reprise des chemins communaux		65 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Création de la rue des Tourterelles		19 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Création d'une écluse – Route de Sainte-Valière		29 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Enfouissement des réseaux – Rue Côte Vieille		33 160 €
A préciser	Orientation 4	OS 1	VENTENAC EN MINERVOIS	Restauration des stations du Chemin de Croix du Calvaire		11 500 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Extension de réseaux – Chemin du Contre Canal		8 000 €
A préciser	Orientation 4	OS 6	VENTENAC EN MINERVOIS	Aménagement de sécurité « Traverse d'agglomération « - Rue Côte Vieille »		355 068 €
2022 - 2023	Orientation 1	OS 1	VILLEDAGNE	Eclairage public		49 450 €
2022	Orientation 1	OS 5	VILLEDAGNE	Aire de remplissage aux normes		20 000 €
2023 - 2024	Orientation 1	OS 1	VILLEDAGNE	Réhabilitation bâtiment communal		157 320 €
2022	Orientation 1	OS 1	VILLEDAGNE	Aménagement d'un terrain communal		15 000 €
2020 - 2022	Orientation 1	OS 8	VINASSAN	Programme revitalisation cœur de ville TR.1		900 000 € TTC
2022 - 2024	Orientation 1	OS 8	VINASSAN	Programme revitalisation cœur de ville TR.2		800 000 € TTC
2020	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Conformité écoles		160 000 € TTC
2020	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Ancienne Mairie		150 000 € TTC

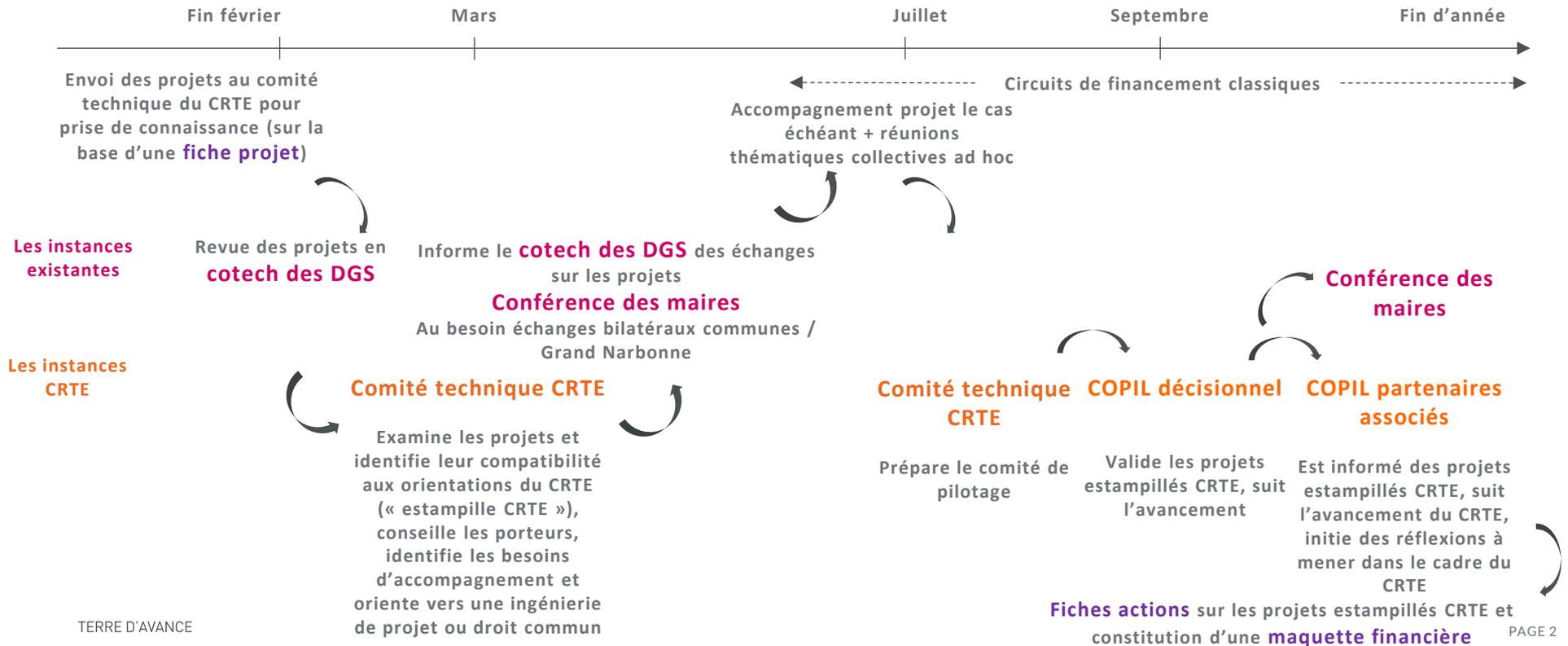
2021	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Local police municipale		150 000 € TTC
2021	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Maison Oustric		50 000 € TTC
2021	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Mobilier PM		50 000 € TTC
2020	Orientation 4	OS 3	VINASSAN	Programme Air de camping - car		40 000 € TTC
2020	A préciser		VINASSAN	Programme Matériel ENIR		30 000 € TTC
2021	Orientation 4	OS 4	VINASSAN	Programme Pelouse / stade		50 000 € TTC
2020	Orientation 4	OS 5	VINASSAN	Programme Cimetière		20 000 € TTC
2023	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Véhicules ST		150 000 € TTC
2021 - 2022	A Préciser		VINASSAN	Programme Achats terrain		100 000 € TTC
2020 - 2025	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Entretien bâtiments publics / écoles		175 000 € TTC
2020 - 2025	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Réseaux		85 000 € TTC
2020 - 2025	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Aménagements divers		120 000 € TTC
2021	Orientation 4	OS 6	VINASSAN	Programme vidé surveillance		50 000 € TTC
2022	Orientation 1	OS 1	VINASSAN	Programme Climatisation Caraveilles		50 000 € TTC
2023	Orientation 4	OS 4	VINASSAN	Programme Espace sportif		150 000 € TTC
2021 - 2022	Orientations 1	OS 8	GRAND NARBONNE	Aménagement Durable du Hameau du Somail – Plan de relance		651 058 €
2022 - 2026	Orientations 1	OS 8	GRAND NARBONNE	Aménagement Durable du Hameau du Somail – Aménagement du Port		6 253 571 €
2021 - 2026	Orientation 2	OS 3	GRAND NARBONNE	Pôle d'échange multimodal Gare de Narbonne (Etudes)		720 000 €
2021	Orientation 1	OS 2	GRAND NARBONNE	Panneaux photovoltaïques STEP		265 000 €
2021 - 2022	Orientation 3	OS 1	GRAND NARBONNE	Manufacture de la Glisse		1 800 000 €
2021	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	Théâtre Parvis		500 000 €
2024 - 2025	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	Travaux Espace de Liberté		5 000 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	Travaux Espace de Liberté - Filtration		400 000 €
2021 - 2023	Orientation 4	OS 5	GRAND NARBONNE	Centre funéraire		1 200 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	GRAND NARBONNE	Eaux pluviales (Travaux GEPU)		6 000 000 €
2021 - 2026	Orientation 2	OS 4	GRAND NARBONNE	Pistes cyclables V80 / EV8 / autres		3 850 000 €
2024	Orientation 4	OS 3	GRAND NARBONNE	Nouvelle aire de grand passage		1 000 000 €
2022	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	Réhabilitation accueil + RDC Agglo		350 000 €
2022 - 2024	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	Maison des services - Habitat		590 000 €
2020 - 2024	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP ARGELIERS / MIREPEISSET		7 000 000 €
2020 - 2022	Orientation 1	OS 1	GRAND NARBONNE	NARBO VIA		2 254 824 €
2020 - 2023	Orientation 3	OS 1	GRAND NARBONNE	PLR (Plan de relance Economique COVID)		1 500 822 €

2022 - 2023	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP PORTEL		2 000 000 €
2024 - 2025	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP PEYRIAC via NARBONNE		3 000 000 €
2021 - 2023	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP COURSAN		850 000 €
2023 - 2025	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP LEUCATE VILLAGE		3 700 000 €
2022 - 2024	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP CAVES / LA PALME		4 000 000 €
2024 - 2025	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP MAILHAC		500 000 €
2022 - 2024	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	STEP Travaux réhabilitation		900 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Etudes / Diagnostics		1 025 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Travaux Ouvrages		1 950 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Conventions		280 000 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux Voirie		3 035 552 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux suite schémas et études		3 668 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 6	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux Renforcement		2 653 700 €
2021 - 2026	A préciser		GRAND NARBONNE	Foncier Assainissement		635 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Sécurisation		2 739 500 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Forages / Réservoirs		1 834 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Etudes / Diagnostics		1 080 000 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Travaux Ouvrages (réhabilitation d'ouvrages)		1 124 000 €
2022 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Conventions		250 000 €
2021 - 2026	Orientation 4	OS 6	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux Voirie		2 371 179 €
2022 - 2026	Orientation 4	OS 6	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux suite schémas et études		5 000 000 €
2021 - 2023	Orientation 3	OS 1	GRAND NARBONNE	PLR (Plan de relance Economique COVID)		1 425 796 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Travaux Réseaux Renforcement		3 174 500 €
2021 - 2026	Orientation 1	OS 5	GRAND NARBONNE	Foncier Eau		639 500 €



ANNEXE GOUVERNANCE

LES RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE



LES RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE

Instances	Rôle	Composition
Cotech CRTE	Centralise les projets, les examine et identifie leur compatibilité aux orientations du CRTE (« estampille CRTE »), oriente et accompagne	Grand Narbonne, Etat, Département, Région, PNR, chambres consulaires, représentants des communes
COFIL décisionnel	Valide les projets estampillés CRTE, suit l'avancement	Grand Narbonne, Etat et ses agences, Département, Région, Banque des territoires, représentants des communes
COFIL partenaires associés	Suit l'avancement du CRTE, donne un avis sur les thématiques à renforcer	Grand Narbonne, Etat, Département, Région, chambres consulaires, PNR, conseil de développement
Cotech des DGS	Passé en revue les projets proposés en début d'année et fait le lien avec le cotech	DGS des communes du Grand Narbonne
Conférence des maires	Est informée des projets proposés et estampillés CRTE	Maires des communes du Grand Narbonne
Réunions techniques ad hoc	Réfléchit à des thématiques communes	Grand Narbonne + DGS des communes

PROPOSITION INTEGRATION DES COMMUNES AU COPIL ET COTEC

- **Proposition de représentation des communes au COPIL et au COTEC du CRTE**

- ✓ 1 représentant-e des communes du peri-urbain (commune à partir de 2 501 habitants)
- ✓ 1 représentant-e des commune du rural (communes jusqu'à 2 500 habitants)
- ✓ 1 représentant-e des communes du Club littoral
- ✓ 1 représentant-e de Narbonne
- ⇒ Proposition d'une représentation annuelle par alternance : chaque année, lors de la Conférence des Maires qui précèdera la revue de projets, cette dernière désignerait ces représentants, selon la proposition
- ⇒ Idem pour les DGS : le COTEC des DGS qui précèdera la revue de projets désignerait ces représentants selon la même représentation pour respecter le parallélisme des formes entre COPIL et COTEC.

- **Proposition de représentation du Grand Narbonne au sein du CRTE**

- ✓ Monsieur le Président ou son représentant, co-préside les instances avec le Préfet ou son représentant (Sous-Préfet de Narbonne)
- ✓ 3 représentants du Grand Narbonne

Orientation	Objectif Stratégique	Objectif Opérationnel	Commune	Opérations	Durée	Année départ	Année	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Europe			Etat			Région			Conseil Départemental			Grand Narbonne			Commune			Autres		
												%			%			%			%			%			%			%
4	6	3	Coursan	Caméras de vidéoprotection et cameras piétons	1 an	2021	2021	Commune Coursan	27 160,00				10 644 €	FIPD	39%											16 516 €	61%			
1	6		Cuxac d'Aude	Désimperméabilisation	1 an	2021	2021	Commune Cuxac d'Aude	212 132,00										16 626 €	pas de réponse à ce jour						195 506 €	92%	115 890 €	Agence Eau	
4	4	1	Cuxac d'Aude	Construction d'un Pumptrack	1 an	2021	2021	Commune Cuxac d'Aude	225 000,00										30 000 €							195 000 €	87%			
1	1		Cuxac d'Aude	Climatisation école maternelle	1 an	2021	2021	Commune Cuxac d'Aude	33 995,05				16 998 €	DSIL Plan relance énergétique		10 198 €										6 799 €	20%			
4	5	2	Cuxac d'Aude	Numérique écoles	1 an	2021	2021	Commune Cuxac d'Aude	14 550,00				12 130 €	education nationale												2 420 €	17%			
4	6	1	Cuxac d'Aude	Aménagement Bd Général de Gaulle	1 an	2021	2021	Commune Cuxac d'Aude	480 443,00				136 926 €	DETR					53 673 €							289 844 €	60%			
1	1		Fleury d'Aude	Travaux de remplacement des menuiseries de la mairie de Fleury d'Aude	3 mois	2021	2021	Commune Fleury	200 390,00				120 234 €	DSIL Plan relance énergétique	60%											80 156 €	40%			
1	1		Fleury d'Aude	Travaux de réhabilitation de la Mairie Annexe et création de sanitaires à St Pierre la Mer	6 mois	2021	2021	Commune Fleury	600 000,00				150 000 €	DETR notifié			En cours	20%	120 000 €	Notifié	20%					330 000 €	55%			
1	1		Fleury d'Aude	Mise en valeur environnement du Rocher Phase 2	12 mois	2021	2021	Commune Fleury	1 178 000,00				232 500 €	PITE notifiée (2020)	20%	232 500 €	Notifié (2020)	20%	120000 40672	Notifié (2020) Complément notifié						#VALEUR!	#VALEUR!	67 000 €	Agence de l'eau	
1	1		Fleury d'Aude	Travaux de terrain multisports	6 mois		2021	Commune Fleury	63 658,00							9 000 €	Notifié (2021)									54 658 €	86%			
4	5	2	Fleury d'Aude	Numérique écoles		2021	2021	Commune Fleury	12 097,00				9 742 €	AAP EDUCATION NATIONALE												2 355 €	19%			
1	1		Ginestas	Réfection toiture et isolation des combles de l'ancienne perception				Commune Ginestas	33 900,00				20 340 €	DSIL Plan relance énergétique												13 560 €	40%			
4	5	2	Ginestas	Création d'une maison France Service		2021	2021	Commune Ginestas	77 774,59				62 220 €	DETR / DSIL	80%											15 555 €	20%			
1	6		Grand Narbonne	Accompagnement des communes du Grand Narbonne pour leurs projets de désimperméabilisation et de végétalisation			2021	Grand Narbonne	34 934,00																	34 934 €	100%	17 485 €	Agence Eau	
1	6		Grand Narbonne	Accompagnement des projets de désimperméabilisation			2021	Grand Narbonne	110 000,00																	110 000 €	100%	77 000 €	Agence Eau	
1	5		Grand Narbonne	Réhabilitation du réseau EU CUXAC - Rue Maria Lureau, Avenue Charles de Gaulle, LEUCATE - Rue de la Nature - Chemisage du réseau EU amont PR2, SALLES - Rue Carnot, SIGEAN - Impasse des Muñiers, Rue de Guery, Rue de la Paix, Rue de la République			2021	Grand Narbonne	823 591,00																	823 591 €	100%	364 350 €	Agence eau	
1	2		Grand Narbonne	Dérisquage Eolien			2021	Grand Narbonne	110 000,00				69 250 €	FTAP DREAL												40 750 €	37%			
4	5	2	Ginestas	Création d'une maison France Service		2021	2021	Commune Ginestas	77 775,00				31110 + 31110	DETR / DSIL	16%											#VALEUR!	#VALEUR!			
4	6	1	Gruissan	Requalification du Bid Pech Maynaud Tranche 2			2021	Commune Gruissan	2 152 000,00				496 400 €	DETR / DSIL	10%	518 850 €		24%	309 100 €							827 650 €	38%	20 000 €	SYADEN	1%
1	8		Gruissan	AMI Rénovation copropriétés				Commune Gruissan	500 000,00				250 000 €		50%											250 000 €	50%			
2	4	1	Gruissan	Piste cyclable écogare - boulevard de la Corderie - Quais			2021	Commune Gruissan	216 950,00				43 390 €	DETR	20%											173 560 €	80%			
1	1		Gruissan	Marché Public Global de Performance MPGP associant modernisation, rénovation, exploitation, maintenance et gestion des installations d'éclairage public et des			2021	Commune Gruissan	389 837,50				116 951 €	DSIL												272 887 €	70%			
4	5	2	Gruissan	Numérique écoles		2021	2021	Commune Gruissan	23 950,00				19 970 €	AAP EDUCATION NATIONALE												3 980 €	17%			
3	3	1	Gruissan	Habitat flottant	2 ans	2021	2021	Port OT	2 500 000,00				250 000 €	PITE- PL 21												2 250 000 €	90%			
1	1		La Palme	Eclairage Public les Costes		2021	2021	Commune La Palme	65 000,00																	65 000 €	100%	15 000 €	SYADEN	
1	1		La Palme	Toitures bâtiments communaux		2021	2021	Commune La Palme	125 000,00				101 784 €	France Relance												23 216 €	19%			
1	3		La Palme	Balisage Etang		2021	2021	Commune La Palme	8 000,00	4 600 €	Natura 2000		1 200 €													2 200 €	28%			
4	6	1	La Palme	Travaux de réfection de voirie			2021	Commune La Palme	168 262,00										22 500 €	Notifié						145 762 €	87%			
4	5	2	La Palme	Numérique écoles		2021	2021	Commune La Palme	37 500,00				16 400 €	AAP EDUCATION NATIONALE												21 100 €	56%			
1	8		Leucate	AMI Rénovation copropriétés	2 ans	2021	2021	Commune Leucate	250 000,00				62 500 €		25%	62 500 €		25%								125 000 €	50%			
1	1		Leucate	Rénovation énergétique Mairie Leucate Village	2 ans	2021	2021	Commune Leucate	666 141 dont 216 250 éligibles				189 750 €		60%											#VALEUR!	#VALEUR!			
1	8		Leucate	Réhabilitation du Labyrinthe - AAP Tourisme	2 ans	2021	2021	Commune Leucate	626 000,00				133 278 €	PITE AAP TOURISME LITTORAL	21%	187 800 €		30%								304 922 €	49%			
4	5	2	Leucate	Extension crèche MULTI ACCUEIL	3 ans	2021	2021	Commune Leucate	1 223 640,00				367 092 €	DSIL	30%					100 000 €	8%					756 548 €	62%	316 200 €	CAF	26%

Orientatio n	Objectif Stratégique	Objectif Opérationnel	Commune	Opérations	Durée	Année départ	Année	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Europe			Etat			Région			Conseil Départemental			Grand Narbonne			Commune		Autres			
												%			%			%			%			%			%			%
4	6	2	Leucate	Aménagement du quartier de la Jonquière dans le cadre de la politique régionale Bourgs centres	2 ans	2021	2021	Commune Leucate	582 066,00				168 000 €	DETR	30%	117 000 €		21%							297 066 €	51%				
1	5		Leucate	SDAEP			2021	Grand Narbonne	180 564,00										45 141 €						135 423 €	75%	90 282 €	Agence eau		
4	4	1	Marcorignan	Réalisation d'un équipement sportif de plein air (terrain multisports) et aménagement des abords			2021	Commune Marcorignan	68 866,00				27 546 €						20 660 €						20 660 €	30%				
4	3	2	Mirepeisset	Création Bibliothèque-Médiathèque	8 mois	2021	2021	Commune Mirepeisset	128 438,00				39 851 €						38 531 €						50 056 €	39%				
1	1		Montredon des Corbières	Rénovation énergétique de la mairie				Commune Montredon des Corbières	51 784,00				25 892 €	DSIL Plan relance énergétique	50%									25 892 €	50%					
1	1		Montredon des Corbières	Rénovation énergétique de l'école communale			2021	Commune Montredon des Corbières	36 742,00				11 023 €			3 674 €		10%	11 023 €		35%				11 022 €	30%				
2	3	1	Montredon des Corbières	Réalisation d'un pôle d'échange de bus			2021	Grand Narbonne	325 000,00				97 500 €	DSIL		X			X						#VALEUR!	#VALEUR!				
4	5	2	Montredon des Corbières	Numérique écoles		2021	2021	Commune Montredon des Corbières	14 675,00				12 305 €	AAP EDUCATION NATIONALE											2 370 €	16%				
1	5		Moussan	Réhabilitation du réseau AEP Chemin de la Barque			2021	Grand Narbonne	90 000,00										27 000 €						63 000 €	70%				
1	1		Narbonne	Eclairage du Stade d'honneur	2 ans	2021	2021	Commune Narbonne	1 060 445,00							299 918 €		28%	50 000 €		5%	150 000 €		14%	560 527 €	53%				
1	8		Narbonne	Requalification Places BELFORT/CASSAIGNOL	1 an	2021	2021	Commune Narbonne	600 000,00				300 000 €	DSIL 2020 PLAN DE RELANCE	50%										300 000 €	50%				
4	6	3	Narbonne	Amélioration de la Cyber-Sécurité au sein de la commune	1 an	2021	2021	Commune Narbonne	110 000,00				90 000 €	ANSSI	82%										20 000 €	18%				
1	1		Narbonne	Rénovation énergétique Gymnase Léon Buffet	1,5 an	2021	2021	Commune Narbonne	750 000,00				375 000 €	DSIL 2021 Plan relance énergétique	50%	150 000 €	sollicités		75 000 €	sollicités					150 000 €	20%				
4	1	1	Narbonne	Etudes parties hautes de la Cathédrale St Just	2 ans	2021	2021	Commune Narbonne	50 000,00				25 000 €	DRAC	50%				15 000 €		30%				10 000 €	20%				
4	1	1	Narbonne	Restauration tapisserie "Nouveau Monde"	1 an	2021	2021	Commune Narbonne	18 745,00				9 372 €	DRAC	50%										9 373 €	50%				
4	1	1	Narbonne	Diagnostic Sanitaire Palais des archevêques	3 ans	2021	2021	Commune Narbonne	53 450,00				26 725 €	DRAC	50%										26 725 €	50%				
4	1	1	Narbonne	Etudes Archéologiques Palais des archevêques	3 ans	2021	2021	Commune Narbonne	113 210,00				56 605 €	DRAC	50%										56 605 €	50%				
4	5	2	Narbonne	Construction Crèche Le Jardin à St Jean St Pierre	4 ans	2021	2021	Commune Narbonne	2 083 333,00				156 250 €	DSIL	8%	156 250 €	EA notif	8%	30 000 €		1%				1 740 833 €	84%	693 000 €	CAF	33%	
4	5	2	Narbonne	Création d'une cantine - Ecole Léon Blum	4 ans	2021	2021	Commune Narbonne	331 275,00				143 436 €	DSIL	43%				66 578 €		19%				121 261 €	37%				
1	1		Narbonne	Valorisation écotouristique du Grand Castelou - Travaux de démolition	3 ans	2021	2021	Commune de Narbonne	168 264,00																168 264 €	100%	168 264 €	CDL		
4	6	3	Narbonne	Extension 13 caméras de vidéo protection	1 an	2021	2021	Commune Narbonne	54 102,00				20 791 €	FIPD	38%										33 311 €	62%				
1	1		Narbonne	Réfection des façades du Conservatoire			2021	Grand Narbonne	526 484,00				157 945 €	DSIL		105 297 €			105 297 €				157 945 €	-	0 €	0%				
1	4		Narbonne	Création d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le domaine des jardins du Ribayrot - Tranche 2			2021	Grand Narbonne	495 450,28				148 635 €	DSIL											346 815 €	70%				
1	1		Narbonne	Rénovation du parvis du théâtre			2021	Grand Narbonne	416 667,00				62 500 €	DSIL		100 000 €			83 000 €				88 167 €		83 000 €	20%	83 000 €	VdN		
4	2	1	Narbonne	NPNRU LES PEUPLIERS			2021	Grand Narbonne	296 000,00				148 000 €	ANRU											148 000 €	50%	36 666 €	Domitia		
2	3	1	Narbonne	P.E.M Etude de programmation et d'aménagement			2021	Grand Narbonne	220 000,00				42 000 €	FNADT		49 200 €			65 000 €						63 800 €	29%	33 000 €	CDC		
4	4	1	Narbonne Plage	Création d'un Skate Parc	1 an	2021	2021	Commune Narbonne	39 280,00									8 500 €		22%	20 000 €	En attente réponse	51%	10 780 €	27%					
1	1		Névian	Rénovation énergétique du gymnase Montlaurier	1 an	2021	2021	Commune Nevian	43 360,00				17 344 €	DSIL Plan relance énergétique	40%	13 008,00 €		30%						13 008 €	30%					
4	3	2	Névian	Extension du centre culturel		2021	2021	Commune Nevian	261 812,00				52 362 €	DSIL	20%										209 450 €	80%				
4	3	2	Névian	Rénovation du centre culturel		2021	2021	Commune Nevian	30 714,00										9 214 €						21 500 €	70%				
1	1		Névian	Rénovation d'une salle de classe CM1		2021	2021	Commune Nevian	30 892,00				12 357 €						7 918 €						10 617 €	34%				
4	5	2	Névian	Numérique écoles		2021	2021	Commune Nevian	11 400,00				9 240 €	AAP EDUCATION NATIONALE											2 160 €	19%				
4	5	2	Ouveillan	Mise aux normes et sécurisation des écoles		2021	2021	Commune Ouveillan	41 549,30				20 775 €	DSIL	50%										20 774 €	50%				
1	8		Peyriac de Mer	Aménagement de la Place Joseph Aubin FABRE	6 mois		2021	Commune Peyriac de Mer	665 000,00				166 250 €	notifié	25%	99 750 €	notifié	15%	125 066 €	notifié	18%	136 967 €	redéposé	21%	136 967 €	21%				

Orientation	Objectif Stratégique	Objectif Opérationnel	Commune	Opérations	Durée	Année départ	Année	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Europe			Etat			Région			Conseil Départemental			Grand Narbonne			Commune		Autres		
												%			%			%			%			%			%		
4	5	2	Ste Valière	Construction Atelier Municipal	1 an		2021	Commune Ste Valière	95 870,00				28 761 €						28 761 €						38 348 €	40%			
4	3	2	Treilles	Rénovation du Foyer communal			2021	Commune Treilles	52 079,00				15 824 €	DETR					15 000 €	Notifié					21 255 €	41%			
	1	1	Villedaigne	Rénovation énergétique de la mairie	1 an		2021	Commune Villedaigne	12 100,00				9 680 €	DSIL Plan relance énergétique	80%										2 420 €	20%			
1	1		Villedaigne	énovation2NOVATION	1 an		2021	Commune Villedaigne	26 000,00															26 000 €	100%	13 000 €	SYADEN	50%	
1	5		Villedaigne	Aire de remplissage viticulteur			2021	Commune Villedaigne	20 000,00										5 028 €			?			#VALEUR!	#VALEUR!			
4	4	1	Villedaigne	Espace multisites, agrès adultes, aire jeux enfants - Intergénérationnel	6 mois		2021	Commune Villedaigne	40 000,00				10 800 €	2 018 €											29 200 €	73%			
4	6	3	Villedaigne	Sécurisation Traversée cœur de village - RD 11	1		2021	Commune Villedaigne	104 287,00				31 286 €		30%					11 939 €					61 062 €	59%	X		
4	5	2	Vinassan	Mise aux normes et sécurisation du groupe scolaire			2021	Commune Vinassan	164 383,00				32 877 €	DSIL	20%										131 506 €	80%			
4	6	1	Vinassan	Cœur de ville et traversée de ville T1			2021	Commune Vinassan	680 267,50				136 054 €							136 054 €			182 421 €		225 739 €	33%			
4	5	2	Vinassan	Numérique écoles		2021	2021	Commune Vinassan	10 990,00				9 172 €	AAP EDUCATION NATIONALE											1 818 €	17%			
				TOTAUX					41 433 452,00	225 253,72	-	0,54%	8 870 071,97	2 018,00	21,41%	2 591 426,60		6,25%	2 975 174,89		7,18%	7 187 955,40		17,35%	#VALEUR!	#VALEUR!	4 516 636,58	-	10,90%